



Du 20 au 26 octobre 2025 - N° 4990

2€

le Journal du Palais

L'HEBDOMADAIRE RÉGIONAL D'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET JURIDIQUE - (96^e année)

FORUMECO BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Le portrait du Journal du Palais

Cordes sensibles

Depuis le 1er septembre, **Lionel Vuittenez** a pris la direction territoriale de VNF Centre-Bourgogne. Anneau noir à l'oreille droite, lunettes rondes voyantes sur le nez, il est loin de l'image d'Épinal que l'inconscient collectif pourrait se faire d'un responsable de la fonction publique. Ce Vosgien d'origine y a pourtant consacré toute sa carrière. *Page 24*

Yonne : la JCE a 60 ans

Créée en 1965, Jeune Chambre Économique d'Auxerre fête cette année ses 60 ans. Une journée de festivités marquée par des formations, un gala et la rencontre de plusieurs générations de membres. *Page 7*

Villers-les-Pots se réinvente

Le CAUE a invité élus et habitants à découvrir le projet de revitalisation du centre-bourg de Villers-les-Pots (21) qu'il a accompagné et qui devrait être finalisé en 2026. *Page 9*

9 pages d'annonces légales

Lire les pages 13 à 21

PAC : une avance record annoncée dans l'Yonne



Nommée pour la quatrième fois en un an au ministère de l'Agriculture, la ministre doubiennaise et ancienne maire de Moreau, Annie Genevard, était en déplacement jeudi 16 octobre à Quenne (Yonne)

pour annoncer le lancement des versements des avances d'aides inhérentes à la Politique agricole commune (PAC). Un moment important pour les agriculteurs, qui permet d'améliorer leur trésorerie dans un contexte

de crises multiples - rendement, climatique, budgétaire ou financière. Réputée pour ses retards de versement, qui ont amené par le passé l'Union européenne à appliquer des pénalités financières aux États membres en

cas de non-paiement, cette campagne d'avance de versements cumule les records : 4,68 Mds €, dont 97,5 % seront versés sous trois jours à 263.966 exploitations.

Page 3

Le CSIRT-BFC lauréat d'un AMI national

Le Centre régional d'alerte et de réaction aux attaques informatiques Bourgogne Franche-Comté (CSIRT-BFC) porté par l'ARNia est lauréat de l'Appel à manifestation d'intérêt Ralec (Renforcement de l'Accompagnement Local aux enjeux de Cybersécurité) lancé par l'ANSSI en août dernier. Ce renouvellement s'accompagne d'un

financement de 400.000 € accordé par l'État à travers l'ANSSI, destiné à consolider les moyens humains et techniques du CSIRT-BFC, renforcer les actions de prévention et de sensibilisation, et poursuivre le développement d'un service public régional de cybersécurité accessible à tous les acteurs du territoire. *Page 8*

La présidente du tribunal administratif de Dijon se livre. *Pages 4-5*

Business Industries

Un salon industriel & Des rdv d'affaires organisés **DIJON**

5^{ème} ÉDITION

26 & 27 NOVEMBRE 2025

Parc des expositions de Dijon

2 JOURS dédiés à L'INDUSTRIE

- ◆ Sous-traitance industrielle
- ◆ Équipements de production
- ◆ Fournitures industrielles
- ◆ Services à l'industrie

CRÉEZ GRATUITEMENT VOTRE BADGE VISITEUR
www.businessindustries-dijon.com



www.businessindustries-dijon.com

R 28302 - 4990 - 2€



petit futé
PARTEZ CURIEX,
RENEVEZ CONQUIS



Baromètre

L'habitat des Français face au dérèglement climatique

Les sinistres liés aux catastrophes naturelles pourraient représenter un coût de 143 Mds € d'ici 2050, contre 73,4 sur les trente années précédentes, selon les assureurs. En France, depuis 1982, 17.500 événements ont été à l'origine d'une reconnaissance de catastrophe naturelle et 5.700 communes sont en moyenne concernées chaque année. Aujourd'hui, 18,5 millions d'habitants sont directement exposés aux risques d'inondation, soit plus d'un quart de la population française. Par ailleurs, près de la moitié du territoire métropolitain est exposée aux mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles, phénomène aggravé par l'augmentation des épisodes de sécheresse et d'inondation.

Les ventes dans le commerce spécialisé

Les ventes en magasins dans le commerce spécialisé chutent

L'activité en magasin des enseignes du commerce spécialisé enregistre une baisse de -1,9 % par rapport à septembre 2025, après un mois d'août positif (+1,6 % vs août 2024). Le cumul des ventes depuis le début d'année est légèrement en retrait de -0,7 % par rapport à l'année précédente. Les activités culture, cadeaux, loisirs sont en progression de 2,7 %, principalement portées par le marché du jouet. L'équipement de la maison est également en légère progression alors que l'alimentaire spécialisé reste stable. A contrario, l'habillement, la beauté-parfumerie et la restauration sont en fortes baisses de l'ordre de -5 %, celui du sport est quant à lui en très légère décroissance (moins de 1 %).

Le nombre de SDF

Le nombre de SDF a plus que doublé en dix ans

Alors que la dernière enquête « Sans-domicile » publiée par l'Insee, de 2012, estimait à 143.000 le nombre de personnes privées de domicile, un chiffre en hausse de 50 % par rapport à la première enquête de 2001, la Fondation pour le logement des défavorisés, estime aujourd'hui qu'il s'élève au moins à 350.000. Ces chiffres incluent les personnes sans abri, en habitation de fortune, en hébergement collectif ou associatif et en centre d'accueil. Comme le révèle une autre étude récente de l'OCDE, la France fait partie des pays étudiés (avec l'Angleterre) où les problèmes de sans-abrisme seraient les plus prévalents, avec plus de 300 personnes sans-domicile recensées pour 100.000 habitants en 2023.

Pour accompagner une certaine transition alimentaire, BioAlva développe des produits alimentaires végétaux aux saveurs de la mer. Guidée par Deca BFC, la startup installée à Besançon espère commercialiser sa solution en 2027 après avoir éprouvé le process. .



Anne Nguyen et Maëlle Le Millin : des algues made in BFC

 **S**urpêche, élevage industriel parfois teinté de souffrance animale, produits ultra transformés pas toujours sains ; ce constat a conduit Anne Nguyen et son associée Maëlle Le Millin à développé la startup BioAlva. Depuis 2023, la jeune pousse imagine des alternatives alimentaires végétales à la consommation de poisson. « *Nous utilisons la matière première de la terre avec les légumineuses et de la mer avec des macroalgues* », souligne Maëlle Le Millin. Après transformation, en ayant notamment recours à la fermentation déjà présente dans le fromage, le vin, le pain ou même la bière, BioAlva veut proposer un nouveau produit aux saveurs de la mer et proche des valeurs nutritionnelles du poisson. « *Nous ne voulons pas faire de simili poisson mais une base polyvalente pour avoir différentes applications*

comme des tartinables, des soupes ou encore des boulettes. » La startup dispose d'un prototype en cours de validation réglementaire qui sera proposé à la dégustation à partir du mois de novembre prochain en restauration collective et chez des professionnels. « Après cet essai pilote, nous espérons débiter la commercialisation fin 2026 ou début 2027. »

FACILITATEUR DE DÉVELOPPEMENT

Pour mener à bien son projet, BioAlva profite de l'accompagnement de Deca BFC. « *Depuis avril 2024, en tant que deeptech, nous voyons tous les aspects indispensables à la startup : l'accès au marché, l'innovation, la recherche de financement, l'industrialisation...* ». Suivie par une chargée d'affaires depuis son entrée dans l'incubateur et l'accélérateur, la startup profite des compétences de spécialistes de l'innovation. « *Les financeurs ont*

parfois du mal à comprendre que l'innovation prend du temps. Deca BFC comprend et nous met en relation avec des experts des ressources humaines ou encore de la dimension juridique. On profite du réseau de Deca BFC et d'un accompagnement qui évolue en fonction du stade de maturité de la société. » BioAlva se réjouit également de pouvoir profiter d'un bureau mis à disposition par l'incubateur au sein de TEMIS Innovation à Besançon. « Nous disposons maintenant d'un local de 200 mètres carrés où nous installons un laboratoire mobile opérationnel en novembre qui nous coûtera au moins 50 000 euros. » En parallèle, la startup prépare une levée de fonds auprès de business angels.

Nadège Hubert

♦ Sur la photo : l'équipe de BioAlva installe son laboratoire dans 200 m² mis à disposition par Deca BFC.

Ils bougent.

NOUVELLE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE À LA PRÉFECTURE DE BFC. Nommé secrétaire générale de la préfecture de la Manche en 2023, Perrine Serre a quitté ses fonctions à Saint-Lô depuis le 2 octobre 2025. La sous-préfète est nommée secrétaire générale de la région Bourgogne Franche-Comté.

LE DIRECTEUR ADJOINT DU CROUS BFC

S'EN VA. Bénédicte Durand, présidente du Cnous, a nommé Jean-Marc Quéménéur nouveau directeur général du Crous de Rennes Bretagne. Il prendra ses fonctions le 1^{er} décembre 2025. Son expertise de plus de 15 ans au sein du réseau des Crous, et notamment ces six dernières années en tant que directeur adjoint du Crous de Bourgogne Franche-Comté, sera un atout majeur pour assurer le pilotage de l'établissement. De 2013 à 2018, il a mené différents projets en transversalité au Crous de Besançon : schéma directeur de la restauration, relations avec les bailleurs sociaux, projets de transition écologique, avant d'être nommé directeur adjoint en 2019, année de la création du Crous de Bourgogne Franche-Comté.

UNE AMBITION DE DIRIGEANT DE START-UP ?

Lancez-vous avec nous !



DECA-BFC
Incubateur de Talents

BÉNÉFICIEZ

**D'UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
DE CONNEXIONS À LA RECHERCHE
D'UN ÉCOSYSTÈME DÉDIÉ À L'INNOVATION
DES ATELIERS DE L'ENTREPRENEURIAT
DE PRESTATIONS FINANCIÉES**

EN SAVOIR PLUS 03 80 40 33 28 contact@deca-bfc.com www.deca-bfc.com



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



DIJON
Métropole



Grand
Besençon
Métropole



GRAND
BELFORT



Grand Chalon



Creusot
Montceau



Montbéliard
AGGLOMÉRATION



nevers



GRAND DOLE



Métropole Française
AGGLOMÉRATION



ECLIS
Les Agglomérations



ECLIS



UBFC
UNIVERSITÉ Bourgogne Franche-Comté



UB



UNIVERSITÉ
FRANCHE-COMTÉ



AGROPARISTECH



AGROPARISTECH



AGROPARISTECH



AGROPARISTECH



AGROPARISTECH

À LA UNE

PAC et Mercosur, la France donne de la voix

Yonne. En déplacement à Quenne, Annie Genevard a annoncé le versement record de 4,68 Mds € provenant de la PAC. La ministre de l'Agriculture se pose en défenseur de la politique agricole commune et autonome tout en alertant sur les risques du Mercosur pour l'agriculture européenne.



Nommée pour la quatrième fois en un an au ministère de l'Agriculture, la ministre doublée et ancienne maire de Morteau, Annie Genevard, était présente à Quenne (Yonne) pour annoncer le lancement des versements des avances d'aides inhérentes à la Politique agricole commune (PAC). Un moment important pour les agriculteurs, qui permet d'améliorer leur trésorerie dans un contexte de crises multiples - rendement, climatique, budgétaire ou financière. Réputée pour ses retards de versement, qui ont amené par le passé l'Union européenne à appliquer des pénalités financières aux États membres en cas de non-paiement, cette campagne de versements cumule les records : 4,68 Mds €, dont 97,5 % seront versés sous trois jours à 263.966 exploitations. Des records rendus possibles par une évolution de procédure décidée il y a un an : désormais, les agriculteurs peuvent percevoir leurs aides même lorsqu'ils font l'objet d'un contrôle administratif, alors qu'auparavant ces versements étaient bloqués, alors que « en réalité, une fois les contrôles effectués, on s'apercevait qu'il y avait très peu de problèmes ».

L'UNITÉ DE LA PAC EN JEU

À la veille des négociations, Annie Genevard a rappelé que la PAC n'était « ni une aumône ni une faveur », mais bien une « juste contribution de l'effort national et européen » envers ceux qui nourrissent la population. Elle a réaf-



Avec le sénateur de l'Yonne (à gauche), Jean-Baptiste Lemoyne. Crédit : JDP.

firmé l'engagement de la France à renforcer le caractère commun de l'aide : « De nombreux pays ont déjà fait savoir à la Commission qu'ils n'étaient pas satisfaits de l'actuelle PAC, parce qu'elle a cessé d'être pleinement commune. Il faut qu'elle demeure suffisante dans son budget, un budget autonome. Je suis favorable à ce qu'elle reste une politique entièrement commune et non divisée entre une partie nationale et une partie européenne, car cela créait des distorsions de concurrence entre les pays. » Une unité nécessaire, selon elle, pour affronter les défis à venir : le renouvellement des générations, l'adaptation au changement climatique et la réponse aux crises sanitaires : « Il est indispensable que, sur ces sujets, nous menions une politique coordonnée, comme cela a toujours été le cas. »



La ministre Annie Genevard (2^e en partant de la gauche) s'est rendue au domaine Thibaut à Quenne pour faire l'annonce attendue par le monde agricole du versement des aides PAC. C'est son premier déplacement en tant que ministre de l'Agriculture du gouvernement Lecornu 2. Crédit : JDP.



Objectif de toute cela : maintenir des agriculteurs sur les territoires, soutenir la vie rurale, garantir la sécurité alimentaire et défendre notre souveraineté alimentaire : « On parle souvent de souveraineté militaire, mais il faut aussi pouvoir se nourrir : c'est tout l'enjeu de la souveraineté alimentaire. Défendre la PAC, a-t-elle ajouté, revient à défendre l'avenir des territoires, la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire de la France et de l'Union européenne. »

LE PROBLÈME VON DER LEYEN

Autre sujet majeur de préoccupation pour le monde agricole, le traité du Mercosur. Pour la ministre Annie Genevard : « Un projet dans l'air du temps depuis 30 ans et qui n'est pas conclu, c'est donc qu'il est d'un autre âge ». Opposée à sa signature avec

d'autres pays dont la Hongrie, la Roumanie, l'Autriche, l'Irlande, la Belgique, la Pologne et l'Italie, la

Mercosur : « Un projet dans l'air du temps depuis 30 ans et qui n'est pas conclu, c'est qu'il est d'un autre âge ».

France s'est montrée « très moteur pour approcher une minorité de blocage ».

Malgré cette opposition, le projet a néanmoins été signé en Uruguay et en catimini par la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen : « Cet accord pose deux problèmes majeurs : il expose les productions européennes, notamment la viande

bovine, le poulet, le sucre, l'éthanol et le miel, à une concurrence que l'on juge grave et préoccupante, et il manque de réciprocité de mode de production ».

Face à cette fronde, la Commission a accepté le principe d'une clause de sauvegarde, défendue par le Président de la République, qui permettrait de mettre un frein d'urgence pour stopper les importations en cas de déséquilibre de marché de plus de 10 % en prix ou en volume. La ministre reconnaît toutefois que : « le travail sur la réciprocité des normes reste difficile en raison de la signature prématurée de Madame von der Leyen, et des actions judiciaires sont en cours, notamment pour dénoncer le "splitage" de l'accord ».

Antoine Gavory
Stéphane Bourdier

LE DROIT ET LE CHIFFRE

« Le droit public me passionne »

Bourgogne. La nouvelle présidente du Tribunal administratif de Dijon a été nommée le 1er septembre. Parmi ses priorités : poursuivre l'action dans un contexte de contentieux en hausse, développer la médiation administrative et mieux faire connaître la juridiction.



Originaire du Creusot, Anne-Laure Chenal-Peter, la nouvelle présidente du tribunal administratif de Dijon, confesse une « passion » pour le droit public, qu'elle lie à « la notion de service public qui est le fondement de l'action de l'administration. J'ai toujours aimé l'action de l'administration qui travaille dans l'intérêt de tous nos concitoyens. »

◆ **Le Journal du Palais. Pouvez-vous résumer votre parcours ?**

◆ **Anne-Laure Chenal-Peter.** J'ai fait toute ma scolarité en Saône-et-Loire, à Mâcon et à Montceau-les-Mines. J'ai intégré ensuite l'Institut d'études politiques de Strasbourg et c'est là où j'ai appris à découvrir le droit administratif ; je me suis découvert une véritable passion pour le droit public. J'ai continué donc en faisant une maîtrise de droit puis un DESS gestion des collectivités locales. J'ai commencé ma carrière comme attachée de préfecture à Mâcon et, pour la petite anecdote, j'ai pu faire un stage dans ce tribunal, à Dijon, accueillie par le président Jean-Marc Le Gars. Et c'est en faisant ce stage que je me suis découvert une vocation pour le métier de magistrat administratif. J'avais, déjà, été enthousiasmée par l'ambiance de travail qui régnait et par le métier de magistrat. J'ai donc passé le concours de magistrat administratif qui n'est pas le même que celui des magistrats judiciaires. Et à l'âge de 29 ans, j'ai été affectée à Marseille. J'ai fait toute ma carrière professionnelle de magistrat en région PACA, au tribunal administratif de Marseille, puis de Toulon, puis à la Cour administrative d'appel de Marseille. Mon dernier poste était celui de présidente de chambre. Puis j'ai aspiré à de nouvelles fonctions, notamment celle de diriger un tribunal, et c'est ainsi que j'ai postulé pour le tribunal administratif de Dijon, sur ce territoire bourguignon que j'affectionne tout particulièrement.

◆ **Quels sont les résultats de ce tribunal administratif dont vous prenez la présidence ?**

◆ Je suis très fière d'être nommée présidente de ce tribunal : il travaille bien, même très bien ! Il a des délais de jugement très bons par rapport à la moyenne nationale : le délai de jugement moyen est de 6 mois et 25 jours, sachant que la moyenne nationale est plutôt autour de 9



Ci-contre et page suivante : Anne-Laure Chenal-Peter au tribunal administratif de Dijon, le 16 octobre 2025. Crédit : JDP.

mois. Et c'est aussi un tribunal qui rend des jugements de grande qualité puisque environ 78 % des jugements du tribunal sont confirmés par la cour administrative d'appel de Lyon. Ces très bons résultats sont le fruit du travail de l'ensemble des membres du tribunal : 38 personnes, 15 magistrats et 23 agents de greffe et aides à la décision.

◆ **Pouvez-vous en rappeler les limites de compétences ?**

◆ Un tribunal administratif est compétent pour trancher les litiges qui existent entre les citoyens et toutes les administrations : collectivité locale, préfecture, hôpitaux, etc. Le tribunal de Dijon couvre les quatre départements bourguignons, un territoire très important de près d'environ 1,6 million de personnes.

◆ **Quels sont les types d'affaires jugées ?**

◆ Comme dans tous les tribunaux administratifs de France, le droit des étrangers a une place importante dans nos affaires jugées (37 %) ; il y a beaucoup de contentieux sur le séjour et l'éloignement des étrangers. Et le tribunal administratif de Dijon a plutôt moins de dossiers que d'autres tribunaux : dans certains tribunaux de région parisienne, ça peut atteindre plus de 50 % du nombre d'affaires traitées par an par le tribunal. Donc c'est vraiment une part importante de notre activité et une part également croissante de nos procédures d'urgence

(référé). On a aussi le contentieux de l'aide sociale, tels les refus de prestation d'aide sociale : RSA, cartes de stationnement, refus d'APL. On a aussi des contentieux qui touchent des enjeux tels que le climat ou l'environnement : même si ce ne sont pas

« Je suis très fière d'être nommée présidente de ce tribunal : il travaille bien, même très bien ! »

les plus nombreux, ce sont toujours des affaires très sensibles et très délicates. En Bourgogne, on a beaucoup de contentieux de dossiers qui concernent l'installation des parcs photovoltaïques. En sachant que le contentieux des éoliennes n'est plus traité par les tribunaux administratifs mais directement par les cours administratives

d'appel. C'est un contentieux qu'on dit « très dynamique », c'est-à-dire que les projets sont normalement systématiquement contestés, soit par des riverains, ou des associations de protection de l'environnement. On a enfin les contentieux qui concernent l'agriculture et même le vin puisqu'on est saisi d'affaires qui traitent par exemple de la protection des vignobles ou des appellations d'origine contrôlée

◆ **Il y a donc une articulation assez sensible avec le politique : droits des étrangers, fiscalité...**

◆ Tout à fait. On ne crée pas notre activité, on dépend de l'activité de l'administration. Donc, effectivement, tout changement de lois, de décret va entraîner une saisine du juge peut-être plus importante. Depuis quelques années, tous les tribunaux administratifs en France connaissent une forte hausse de contentieux. Cela peut être lié à deux choses : une augmentation des saisines des particuliers qui nous connaissent peut-être mieux et qui veulent faire valoir leur droit ; ou à l'action de l'administration.

◆ **Est-ce lié au fait qu'il y a de plus en plus de procédures de référé ?**

◆ Les référés sont une part effectivement de plus en plus importante de notre activité. Je crois que le nombre de référés a quasiment doublé en deux ans : de 360, on en est presque à 780 aujourd'hui. Le référé est une procédure rapide, efficace où le justiciable aura une réponse immédiate à un problème mais qui restera provisoire et il faut effectivement justifier l'urgence de la situation. On a beaucoup de référés en matière de droit des étrangers, mais aussi par exemple en matière d'éducation – des étudiants qui contestent des refus d'inscription ou des redoublements par exemple. En matière d'urbanisme, si on conteste un permis de construire, d'environnement... En extrême urgence, effectivement, on peut être saisi d'interdiction de manifester, on peut être saisi aussi pour de la surveillance des manifestations par des drones.

◆ **Quelles sont vos priorités en tant que présidente, pour la première fois de votre carrière, d'un tribunal ?**

◆ La première priorité pour moi est de continuer l'action de mon prédécesseur, David Zupan, et d'exercer une justice de qualité, aussi réactive, en dépit de l'augmentation des contentieux. C'est effectivement un véritable challenge puisque comme tous les autres tribunaux de France,



nous n'aurons pas nécessairement plus de moyens humains, mais nous devons essayer de juger aussi vite et aussi bien, en essayant peut-être de nous réorganiser. Un deuxième

défi est que le tribunal administratif va s'agrandir, on est en pleine période de travaux. On construit une extension parce que les bâtiments actuels ne sont plus adaptés à

l'évolution de notre activité, notamment la salle d'audience qui est très petite. Nous aurons de nouveaux bureaux et deux salles d'audience : une grande salle d'audience enfin

adaptée à notre activité et aussi une salle des référés pour répondre à cette demande de référés toujours plus pressante. Cela nous permettra aussi d'accueillir le public dans de meilleures conditions, notamment en ce qui concerne l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Deux autres orientations que je souhaite développer sont la médiation administrative, c'est-à-dire qu'on va demander aux parties de saisir un médiateur avant de saisir le juge. Devant le juge administratif, c'est actuellement très peu le cas alors que je pense que c'est une manière de régler les conflits de façon différente et peut-être aussi encore plus apaisée que devant un juge parce que derrière l'enjeu juridique, il y a parfois des conflits plus personnels qui se régleront mieux avec un médiateur que devant un juge. Mais les parties restent libres d'accepter ou de refuser et si elles refusent, leur dossier reprendra son circuit classique. Mon troisième souhait est de rendre plus visible la juridiction administrative. Donc continuer à l'associer à certains événements comme par exemple la Nuit du droit. Je souhaite également engager un partenariat avec une association qui s'appelle Parlons de démocratie, une association agréée par le ministère de l'Éducation nationale et dont la mission consiste à mieux faire connaître les institutions démocratiques en France, que ce soit le Parlement ou la Justice. Dans le cadre de ce partenariat, l'association invite des professionnels du droit à intervenir dans les établissements sco-

laire. Donc des magistrats du tribunal pourront donc intervenir dans des établissements, plutôt collèges ou lycées, pour expliquer leur métier et peut-être susciter des vocations.

♦ Car il y a un manque de vocations ?

◆ Oui, tout à fait. On s'aperçoit que dans les universités, le droit public suscite de moins en moins de vocations. Je ne me l'explique pas vraiment. Peut-être c'est un manque de connaissance de toute la diversité des facettes du droit public. Moi-même qui aime beaucoup le droit public, j'ai un peu de mal à le comprendre mais voilà, il faut peut-être qu'on soit plus visible.

♦ Est-ce que votre poste est un poste sensible au regard des contentieux que vous avez à juger ?

◆ Sensible, je ne sais pas si c'est le mot. Comme juge administratif ou juge judiciaire, on peut sentir une certaine défiance à l'égard de la justice. La justice administrative n'y échappe pas, même si elle est encore un petit peu préservée. Je n'oublie pas que certains juges administratifs peuvent faire l'objet aussi de menaces, notamment sur les réseaux sociaux ou des menaces directes comme ça a été le cas par exemple pour l'affaire de l'A69 à Toulouse. Ce n'est pas le cas à Dijon actuellement ; il faut qu'on continue à faire notre travail dans la plus grande sérénité possible et pour le moment on y arrive plutôt bien !

**Propos recueillis par
Emmanuelle de Jesus**

VENTES AUX ENCHÈRES

HÔTEL DES VENTES DE BEAUNE

SELARL Grégoire MUON
Commissaire-Priseur Judiciaire
Successeur de M^e Daniel HERRY
N° agrément 2002-269

VENTES AUX ENCHÈRES
OCTOBRE 2025

23, rue Richard 21200 BEAUNE - 03 80 22 28 87 - contact@beaune-encheres.fr



DIMANCHE 26 OCTOBRE 2025 à 14H00

MONNAIES dont pièce d'essai en argent 20 Francs Turin 1929 Paris
(9 exemplaires),

BIJOUX dont bracelet manchette en or jaune, opale, diamants,
pierres rouges et émail,

ARGENTERIE & ARTS DE LA TABLE, TABLEAUX, MOBILIER
dont Jean PROUVÉ (1901-1984) Fauteuil Direction fixe n° 352,
vers 1952-1954, faisant suite à celui vendu le 8 décembre 2024
par l'Hôtel des Ventes de Beaune

& OBJETS D'ART dont cloche de chapelle en bronze,
parrainage Charles de Vienne Chevalier Comte de Commarin 1716.
Provenance : Chapelle de la vallée de l'Ouche (Bourgogne)

**Expositions : vendredi 24 octobre de 14h00 à 18h00,
samedi 25 octobre de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
et dimanche 26 octobre de 10h00 à 12h00**

Frais de vente : 22 % TTC (hors frais de live et téléphone)
Experts : Françoise BERTHELOT-VINCHON (Numismatique),
 Anne PELLERIN (Bijoux), Claire CHASSINE-LAMBERT (Mode),
 Laurence FLIGNY (Haute-époque) et Emmanuel EYRAUD (Fauteuil Prouvé)



Vente en salle et sur

INTERENCHERES LIVE

DROUOT.com

Catalogue, détails, photos et conditions sur www.interencheres.com/21006

Yonne. Racheté aux enchères en 2024, le site est en pleine transformation. Quinze membres d'un collectif s'y sont installés pour en faire un lieu multiple : hébergement étudiant et touristique d'un côté, projet maraîcher, formations et événements culturels de l'autre.

Château de Vincelles : renaissance hybride



A première vue, le Château de Vincelles ressemble encore à une grande bâtisse en travaux. Mais derrière les échafaudages, un projet très concret se dessine. « On voulait créer un lieu vivant, pas un monument figé », résume Rémy Martinez, membre du collectif qui a remporté l'enchère à 472.000 €. L'ancien foyer médico-social s'apprête à accueillir des touristes et des étudiants. Cinq chambres d'hôtes seront proposées à des tarifs accessibles - entre 25 et 30 € la nuit - dans un esprit auberge. La cuisine et le salon seront partagés, dans une ambiance communautaire qui fait partie intégrante du projet. « L'idée, c'est que les visiteurs se sentent invités dans une grande maison, pas dans un hôtel », précise Rémy.

En parallèle, une partie des logements est déjà occupée par des étudiants. Les loyers sont volontairement modérés, entre 300 et 500 € toutes charges comprises en fonction de la taille de la chambre. « Le château est à dix minutes d'Auxerre, donc bien placé pour les jeunes en formation, notam-

ment dans le domaine médical », explique le propriétaire. Les espaces communs encouragent les échanges entre résidents permanents et temporaires. La proximité immédiate du canal du Nivernais, emprunté par de nombreux cyclotouristes, constitue un atout supplémentaire pour attirer des visiteurs. Le collectif prévoit aussi d'installer une signalétique le long de la véloroute afin de rendre le site visible pour les voyageurs à vélo. À terme, le château deviendra une étape atypique et conviviale, ouverte sur le territoire.

UN PROJET COLLECTIF ET MULTIPLE

Mais l'ambition du collectif ne s'arrête pas à l'hébergement. Dès l'achat du bien, les quinze membres ont structuré le projet autour de deux piliers : une SCI pour gérer le bâti et une association pour développer les activités. « Le but n'était pas simplement de rénover un château, mais de lui redonner une fonction sociale et écologique », insiste Rémy Martinez. Le domaine de trois hectares accueillera ainsi un espace maraîcher à vocation pédagogique. Un verger et des bandes de culture expérimentales permettront de proposer des formations à destination de publics

variés : particuliers curieux de jardiner ou professionnels (urbanistes, paysagistes, architectes) souhaitant approfondir leurs connaissances en réglementation environnementale. Le potager ne sera pas destiné à la production commerciale mais à la démonstration et à l'expérimentation.

Autre axe fort : l'événementiel. Le collectif prévoit d'organiser des guinguettes estivales, des fêtes à thème - comme une « fête à l'oignon » - ou encore des soirées d'observation des étoiles, le domaine offrant un ciel dégagé. Ces événements s'adresseront aux habitants du village autant qu'aux visiteurs de passage. « On veut que les gens du coin s'approprient le lieu. On ne veut pas être un château fermé », souligne Rémy Martinez. Le site conservera également une partie de sa nature : une zone boisée sera sanctuarisée, des haies sèches installées pour favoriser la biodiversité et des chevaux de débroussaillage déjà accueillis. Pour Rémy Martinez, cette aventure dépasse largement la rénovation d'un bâtiment : « On veut faire de ce château un espace collectif, où tourisme, agriculture et culture cohabitent. C'est une aventure humaine avant tout. »

Enzo Beaudet



Parmi les 15 personnes qui font partie du collectif ayant acquis le château, il y a cinq membres de la famille Martinez et dix amis de Rémy Martinez (en noir sur la photo). Crédit : JDP.

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

COMMUNIQUEZ EN B to B
auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

- ☑ Publireportage
- ☑ Encartage
- ☑ Numérique
- ☑ Visibilité parfaite
- ☑ Tarifs attractifs



Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68 ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

Yonne. Créée en 1965, Jeune Chambre Économique d'Auxerre fête cette année ses 60 ans. Une journée de festivités marquée par des formations, un gala et la rencontre de plusieurs générations de membres.

La Jeune Chambre Économique célèbre 60 ans d'engagement

La Jeune Chambre Économique (JCE) n'est pas une association comme les autres. Fondée en 1965 à Auxerre, elle s'adresse aux jeunes de 18 à 40 ans qui souhaitent s'engager sur leur territoire et développer leurs compétences en leadership. « Notre vocation, c'est de former des citoyens actifs. On apprend à prendre la parole, à porter des projets et à travailler en équipe », explique Adrien Bailly, membre de la structure depuis près de dix ans.

La JCE fonctionne comme une école pratique : les membres s'investissent dans des actions concrètes, organisent des événements ou participent à des formations. « Dans le monde de l'entreprise, on a peu de place pour l'erreur. Ici, on apprend autant de nos échecs que de nos réussites », souligne le membre de la JCE. Ces formations, non diplômantes mais très structurées, vont de la prise de parole en public à la gestion de projet, en passant par des ateliers d'intelligence collective. Elles sont dispensées par des membres formés à leur tour par d'anciens.

Chaque année, une cinquan-



taine de personnes gravitent autour de la JCE d'Auxerre, qui compte une vingtaine de membres actifs. Depuis sa création, entre 3.000 et 4.000 jeunes y ont été formés. Beaucoup ont ensuite occupé des postes à responsabilités économiques ou politiques. « On a vu passer des chefs d'entreprise, des élus, des préfets, des personnalités locales. C'est une vraie pépinière de leaders citoyens », insiste Adrien Bailly.

UN ANNIVERSAIRE FÉDÉRATEUR

Pour ses 60 ans, la JCE a voulu marquer le coup.

Le samedi 11 octobre, près de 200 personnes se sont retrouvées salle Vaullabel pour une journée qui reflète bien l'esprit de l'association : allier apprentissage et convivialité. L'après-midi était consacré à des ateliers de formation ouverts aux jeunes, aux anciens membres et aux curieux venus découvrir la structure. Prise de parole en public, dépassement de soi, communication... autant de thématiques au cœur de la philosophie de la JCE.

En soirée, un grand repas de gala a réuni les participants autour d'un cocktail

d'accueil, d'un dîner et d'un gâteau d'anniversaire réalisé par le pâtissier Olivier Vidal. Photobooth, magicien et DJ ont apporté une touche festive à la célébration. « On voulait une soirée à notre image : dynamique, accessible et chaleureuse », raconte Adrien Bailly. Moment fort de la soirée : une joute verbale a opposé deux équipes de trois personnes sur un sujet surprise. Cet exercice, typique de la JCE, illustre l'importance accordée à l'éloquence, au débat et à l'écoute de l'autre. « L'objectif, c'est de s'exprimer avec clarté, même quand on doit défendre une position qu'on n'a pas choisie », sourit Adrien Bailly.

L'événement a rassemblé anciens membres, institutionnels, partenaires économiques et sympathisants. « C'est aussi l'occasion de montrer que la JCE reste un acteur du territoire, ancré dans la vie locale depuis six décennies », conclut Adrien Bailly. Une belle manière de célébrer 60 ans d'engagement citoyen - et de préparer les 60 prochaines années.

Enzo Beaudet

Saône-et-Loire. Spécialiste des équipements embarqués pour les poids lourds, Derisys conçoit ses propres solutions. Ouverte à d'autres marchés, la société innove dans l'élague et présentera son produit en novembre sur le salon ForestInnov à Besançon.

Derisys innove dans l'intérêt de la filière forestière

Pesage et répartition du poids en temps réel, calcul de la hauteur des ponts, radar de recul... À Montcenis en Saône-et-Loire, sur les dix salariés de Derisys, trois se consacrent à la R&D pour répondre aux acteurs du transport routier, du poids lourds en tout genre aux utilitaires. « Nous concevons et fabriquons tout sur place mais nous vendons partout en Europe », précise Patrick Petit, dirigeant de la PME. Au hasard d'une rencontre, le dirigeant échange avec un acteur du milieu forestier qui lui fait part de ses problèmes de valorisation des résineux. Depuis

2020, Derisys travaille sur une machine électrique pour élaguer les résineux du type Douglas ou Mélèzes. « On avance à notre rythme. Nous réalisons des essais réguliers en forêt pour tester notre technologie. Nous en sommes au stade de la preuve de concept. »

BIENTÔT COMMERCIALISABLE

La machine de Derisys devrait éliminer les branches mortes afin de réaliser du bois sans nœud, mieux valorisable financièrement. La société collabore avec le Centre National de la Propriété Forestière, CNPF, mais aussi avec des coopératives et des propriétaires forestiers, en France et en Belgique. « Il y a un réel pro-

blème autour de l'élague. Les acteurs attendent une solution. » Patrick Petit ira à leur rencontre avec son équipement pendant le salon ForestInnov qui se tiendra à Besançon les 19 et 20 novembre. L'entreprise a engagé près de 400 000 euros dans cette innovation. « Nous présenterons aussi un dispositif de pesage dédié aux grumiers. »

À terme, désireux de rester propriétaire de son parc machine, Patrick Petit entend assembler les pièces des équipements puis disposer de plusieurs agences sur les territoires avec des massifs forestiers pour proposer une prestation d'élague avec les hommes compétents.

Nadège Hubert



Derisys conçoit une machine électrique pour l'élague des résineux et la présentera au salon ForestInnov en novembre prochain. Crédit : Derisys.

Chroniques informatiques

EN COLLABORATION AVEC FRANCK HISSBACH, INFORMATICIEN PASSIONNÉ DEPUIS 1985 QUI PROPOSE DE DÉCODER/DÉMYSIFIER DES TERMES TECHNIQUES SOUVENT UTILISÉS MAIS TROP PEU EXPLIQUÉS AVEC DES MOTS SIMPLES.

Non mais à l'eau, quoi !



Nous le savons désormais ce que nous appelons « IA - Intelligence Artificielle » utilise beaucoup de données pour répondre à nos questions.

Mais derrière notre écran, lorsque l'on pose une question ou l'on

demande la génération d'un texte, une image une vidéo, que se passe-t-il vraiment ?

Votre demande est envoyée via les tuyaux internet à un serveur, qui bien souvent est hors de nos frontières. Le serveur va discuter avec ses autres copains serveurs pour aller concocter une réponse. Les serveurs vont accéder à des bases de données dont la taille est inimaginable. Il semblerait que pour une IA générative grand public cela correspondrait à toutes les données d'internet plus les scénarios d'auto-apprentissage dont on ne sait pas mesurer la taille.

Les serveurs vont transpirer avec tous leurs processeurs pour accoucher d'une réponse synthétique et à priori pertinente dans un délai généralement de moins de 5 secondes. A travers nos écrans, ce que nous appelons le monde virtuel n'est pas si virtuel. Au-delà du matériel électronique cela nécessite de l'énergie et de l'eau. Matériel pour les serveurs, le réseau et le stockage. Énergie comme à la maison pour faire tourner les appareils et l'eau pour faire refroidir toutes ces machines. C'est compliqué de disposer d'une étude précise pour quantifier cette consommation. Pour avoir une idée, trois à huit questions à une IA générative consommeraient un litre d'eau et l'équivalent de trois heures d'électricité d'une ampoule LED.

L'objectif n'est pas de revenir à la gomme et au crayon mais bien d'en prendre conscience. Il est important d'être en mesure de choisir ses fournisseurs de données avec des éléments comme les « nutri-scores » ABCD, un « planète-score » sur l'empreinte énergétique et environnementale.

Yonne

À AUXERRE, UN JEUNE CUISINIER DU CIFA ÉLU MEILLEUR APPRENTI DE FRANCE. Gabriel Gautherin, élève de 17 ans du Centre interprofessionnel de formation des apprentis (Cifa) de l'Yonne a décroché, début octobre, le titre de meilleur apprenti de France en cuisine froide avec la note de 18 sur 20. « Élève en première année de baccalauréat professionnel au Cifa d'Auxerre et en alternance au restaurant Au Fil du Zinc de Mathieu Sagardoytho à Chablis, le jeune cuisinier a su séduire un jury composé de grands chefs de l'Hexagone », rapportent nos confrères de L'Yonne républicaine. Le jeune homme avait concocté pour l'occasion son pintadeau accompagné de chou-fleur et brocoli, suivi d'un pudding diplomate aux fruits rouges. « Déjà vainqueur de l'épreuve régionale, j'ai choisi ce concours pour me dépasser et sortir de ma zone de confort. Je savais le niveau très haut, mais je me suis préparé sérieusement avec l'aide de mon formateur du Cifa, Frédéric Garivet, et de mon employeur », a précisé celui qui a ainsi obtenu la médaille d'or dans les colonnes du quotidien icaunais.

en bref

COLLECTIVITÉS

Le CSIRT-BFC reçoit 400.000€ de l'État pour renforcer ses actions

Région BFC. En remportant le nouvel Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Ralec, le CSIRT Bourgogne Franche-Comté se voit conforté dans son rôle d'expert cybersécurité.

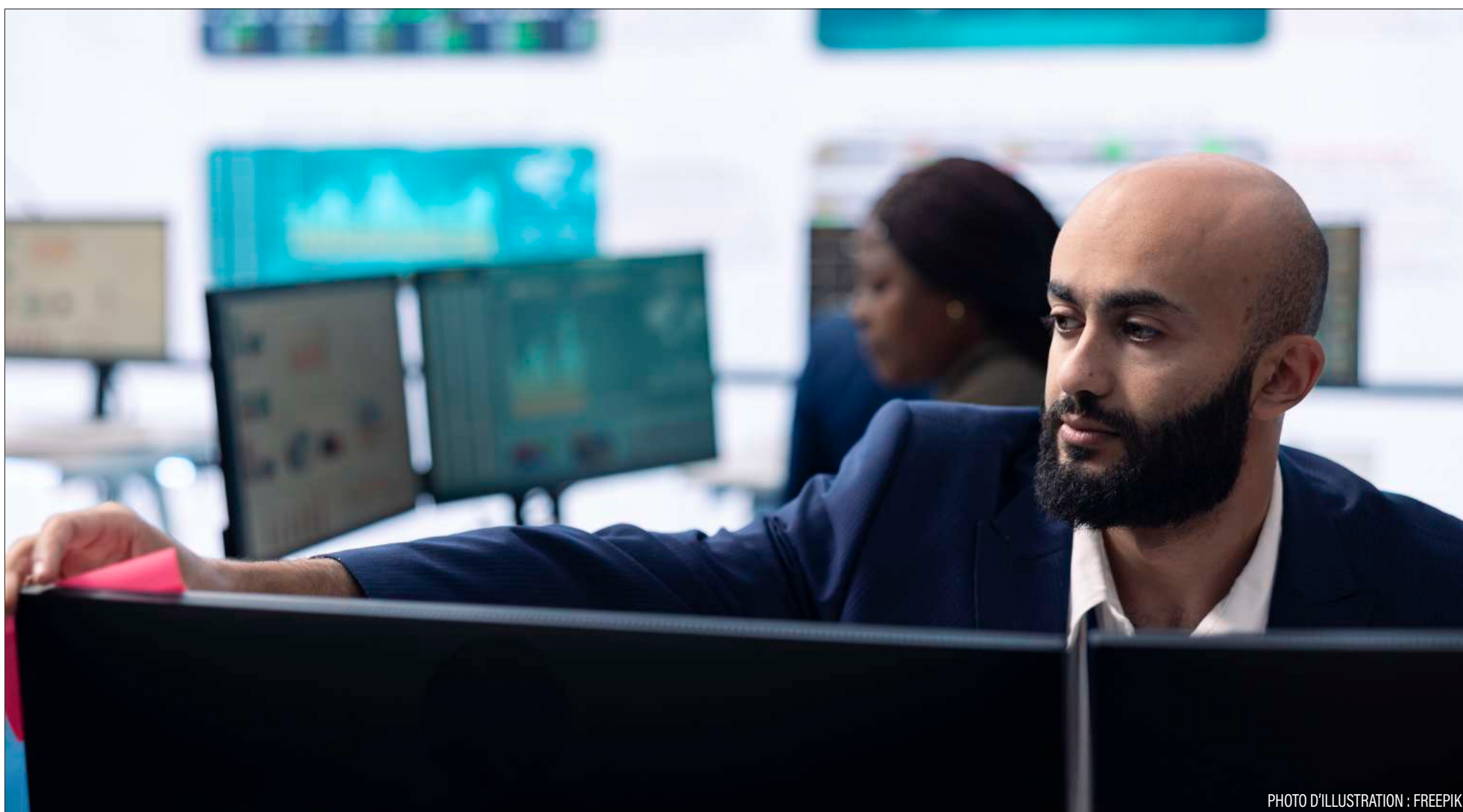


PHOTO D'ILLUSTRATION : FREEPIK



Le Centre régional d'alerte et de réaction aux attaques informatiques Bourgogne Franche-Comté (CSIRT-BFC) porté par l'ARNia est lauréat de l'Appel à manifestation d'intérêt Ralec (Renforcement de l'Accompagnement Local aux enjeux de Cybersécurité) lancé par l'ANSSI en août dernier. Ce renouvellement s'accompagne d'un financement de 400.000 € accordé par l'État à travers l'ANSSI, destiné à consolider les moyens humains et techniques du CSIRT-BFC, renforcer les actions de prévention et de sensibilisation, et poursuivre le développement d'un service public régional de cybersécurité accessible à tous les acteurs du territoire.

Opéré par l'ARNia depuis 2022, le CSIRT-BFC a été créé pour répondre aux besoins des organismes publics et privés (collec-

tivités, établissements publics, associations, PME, ETI et TPE) du territoire, en offrant un service public gratuit d'assistance, de veille et de remédiation face aux cyberattaques. Le CSIRT-BFC répond aux acteurs qui ne sont pas couverts par les services nationaux tels le CERT-FR ou Cybermalveillance.gouv.fr.

TROIS ANS D' ACTIONS, UN BILAN SIGNIFICATIF

Depuis son lancement, le CSIRT-BFC a accompagné plus de 4.600 entités sur l'ensemble du territoire. En 2024, 2.200 structures ont été supervisées en continu (près de 2 millions de scans réalisés). Parmi les incidents signalés, 11 % ont eu un impact direct sur l'activité des organisations concernées. Les bénéficiaires se répartissent majoritairement entre collectivités (47 %), établissements publics (18 %) et PME (13 %).

Les principales menaces ren-

contrées concernent le phishing, les fraudes bancaires, les ransomwares et les faux sites marchands. En parallèle, le CSIRT-BFC a mené une importante action de prévention et de sensibilisation avec 37 événements organisés en 2024.

Depuis 2024, le CSIRT-BFC est le premier CSIRT régional à avoir intégré le réseau InterCERT France, rejoignant ainsi les acteurs nationaux de référence. L'InterCERT France est l'association des CERT et CSIRT Français. L'objectif de cette communauté est de renforcer la capacité pour chaque membre à détecter et à répondre aux incidents de sécurité impactant son périmètre.

UNE PRIORITÉ STRATÉGIQUE POUR LA RÉGION

En remportant cette AMI, la région Bourgogne Franche-Comté se voit ainsi confortée dans son action en faveur de la cybersécu-

rité. « Face à la montée des menaces numériques, il est essentiel que les territoires disposent de capacités locales solides pour protéger leurs acteurs. La re-labellisation du CSIRT BFC est une reconnaissance du travail accompli et un signal fort pour l'avenir », déclare Jérôme Durain, président du Conseil régional. « En effet, c'est un écosystème régional engagé qui voit ses actions ainsi pérennisées aux côtés de la Région et de l'ARNia : les pôles de compétitivité, French Tech Bourgogne Franche-Comté, l'Agence économique régionale, les syndicats patronaux (Medef BFC, CPME), les établissements universitaires (Université Bourgogne Europe, Université Marie et Louis Pasteur), Dijon Métropole, Besançon Métropole, mais aussi de nombreux partenaires institutionnels et économiques, témoignent de la cohésion des acteurs du territoire en faveur de la cybersécurité », précise l'ARNia dans un commu-

niqué. Le renouvellement intervient dans un contexte marqué par la mise en œuvre imminente de la directive européenne NIS 2. Cette directive, initiée par la France, imposera de nouvelles obligations de cybersécurité aux entités publiques et privées. Le CSIRT-BFC jouera donc un rôle clé pour accompagner les structures régionales dans leur mise en conformité avec la directive. « En poursuivant cette mission, nous renforçons notre ambition de bâtir un véritable service public du numérique au bénéfice de tous. Dans le contexte géopolitique qui voit se multiplier les cyberattaques visant à la déstabilisation politique et économique de notre pays il est en effet essentiel d'améliorer le niveau de protection de tous les acteurs, publics et privés », ajoute Patrick Molinoz, président de l'ARNia.

Frédéric Chevalier

Côte-d'Or. Le CAUE a invité élus et habitants à découvrir le projet de revitalisation du centre-bourg de Villers-les-Pots qu'il a accompagné et qui devrait être finalisé en 2026.

Villers-les-Pots, une redynamisation en marche



Comment transformer une ancienne auberge délaissée en projet central d'une profonde redynamisation du centre-bourg dans une commune de 1.200 habitants ? Pour l'expliquer, le CAUE a organisé une visite du chantier qui animera Villers-les-Pots jusqu'au printemps 2026. Le projet a vu le jour en octobre 2020 quand la commune a racheté l'auberge et lancé un questionnaire auprès des habitants pour connaître leurs ambitions pour le lieu. « On voulait faire du logement, créer du service et des commerces mais il fallait confronter cette idée aux leurs » explique Cédric Vautier, le maire.

RÉPONDRE AUX BESOINS

Après la déconstruction du site, un bâtiment de 700 mètres carrés sort de terre. « Nous nous sommes interrogés sur la rénovation du bâtiment qui n'était pas en mauvais état, ou la déconstruction mais le conserver et le mettre aux normes auraient coûté plus cher et se serait révélé plus contraignant », précise Michaël Bizouard, l'architecte. Au rez-de-chaussée, il accueillera une maison des assistantes maternelles, une épicerie multi-services ainsi qu'un bar-restaurant, et quatre logements de 70 mètres carrés à l'étage. Alors que le premier coup de pelle a été donné en octobre

2024, il devrait être achevé en avril 2026 grâce à un budget de 2,75 millions d'euros financé à plus de 75 % par des subventions. Pour répondre aux enjeux environnementaux, la construction associe le béton pour traverser le temps et des murs en ossature bois. « Quatre cuves d'une capacité de 20 000 litres placées sous le bâtiment stockeront l'eau pour l'arrosage et répondront à la montée en charge en cas d'orage. »

UN PROJET COMPLET

La commune s'est lancée en parallèle dans la rénovation de sa place de 7.000 mètres carrés en cœur de ville. Avec un budget de 800.000 €, soutenu à 80 % par la subvention, la collectivité entend végétaliser l'espace pour passer de 70 % de sols imperméables à 70 % de sols perméables. « S'il tombe 25 millimètres d'eau en 24 heures, elle pourra rentrer dans le sol », sourit l'édile. La future place bénéficiera également d'une mise aux normes des éclairages, de la sécurisation de la traversée de la route départementale avec un rétrécissement de la chaussée, mais aussi de mobilier urbain, des jeux, des liaisons douces et de nouvelles places de parking. Après ce premier projet, la commune envisage d'investir 1 M€ pour réhabiliter un bâtiment pour le transformer en maison médicale en 2027.

Nadège Hubert



En Haut : vue de synthèse du futur Bâtiment Crédit : Michaël Bizouard Architecte. En bas à gauche : le maire, Cédric Vautier, a détaillé le projet qui vise à créer des logements, installer des commerces et repenser sa place centrale. Michaël Bizouard, architecte, a présenté le futur bâtiment de 700 mètres carrés qui remplacera l'ancienne auberge délaissée. Crédit : JDP.

Saône-et-Loire. L'ANFA, a investi 6M€ dans 2 lycées professionnels et 20 CFA.

Un camion électrique pour le CFA de Mâcon



Les 675 alternants, dont 121 dans le domaine du véhicule du transport routier, du CFA de Mâcon profiteront désormais d'un poids lourd 100 % électrique comme outil d'apprentissage grâce à l'investissement engagé par l'association nationale pour la formation automobile. Avec une enveloppe de 6 M€, elle permet à 22 établissements de faire l'acquisition d'un tel équipement. « Aujourd'hui, il y a peu de demandes car le besoin n'est pas encore marqué mais il va grandir. On ne peut pas laisser entrer des jeunes sur le marché du

travail sans leur donner cette coloration électrique », explique Patrice Mouly responsable de l'accompagnement des établissements de formation et de la mobilité européenne au sein de l'ANFA. Même si les camions électriques ne représentaient que 2 % des immatriculations au premier semestre 2025, leur proportion est vouée à augmenter. La norme européenne CAFÉ 2025, déjà imposée aux véhicules particuliers depuis 2019, oblige les constructeurs de poids lourds à réduire de 15 % la limite moyenne de grammes de CO₂ par kilomètre d'ici 2029 par rapport à la période de référence 2019-2020. En 2030, ce seuil devra diminuer

de 45 % puis 65 % en 2035 et 90 % en 2040. « Certains ne croient pas à la mise en place de ces échéances car cela implique des changements drastiques des pratiques mais même si c'est repoussé, ça arrivera. » Pour l'ANFA, la seule façon d'obtenir la rupture attendue consiste à opérer cette transition vers les véhicules électriques. « Il y a un enjeu à faire aimer cette transition vers l'électrique à des jeunes qui sont entrés dans cette voie par passion de la mécanique et des moteurs thermiques. Il faut aussi les rassurer, ils répareront toujours des moteurs thermiques dans leur carrière », conclut Patrice Mouly.

N. H.

PRENEZ LE POUVOIR SUR VOS FACTURES D'ÉLECTRICITÉ

Produisez - Stockez - Pilotez = ÉCONOMISEZ

09 70 02 52 63
www.ecopart.fr

- LE JOURNAL DU PALAIS DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ-

Opinions

Zonage montagne : la Saône-et-Loire aussi !

Jean-François Farenc, maire de Blagnot et président de l'Association des maires ruraux de France 71

À l'occasion de la visite de Françoise Gatel, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, vendredi 17 octobre en Saône-et-Loire à l'occasion des Journées nationales France Urbaine, Jean-François Farenc, maire de Blagnot et président de l'Association des maires ruraux 71 lui a remis un courrier concernant le zonage montagne qu'il soit voir étendu dans le département de Saône-et-Loire.

« Madame la ministre, Nous constatons dans notre département une divergence dans les différents classements du zonage Montagne. En Saône-et-Loire, 57 communes répertoriées en zone de montagne/agricole ne sont pas encore reconnues comme zone de montagne/massif. En application de

l'article 5 de la loi Montagne, ces territoires font pourtant partie de la bordure orientale du Massif central, une réalité géographique et physique qui n'est pas contestable.

Par voie de conséquence, ces communes ne sont pas éligibles aux crédits de l'Etat accordés dans le cadre des contrats de Massif auxquels s'ajoutent aussi des crédits Région/FEDER (soit au total 166 M€ pour le Massif central jusqu'en 2027, ce qui représente environ 41 000 €/commune).

Lors de la dernière Commission permanente du Massif central, qui s'est tenue à La Tour d'Auvergne le 20 septembre 2024, le Commissariat de massif a présenté sa volonté de proposer une extension du périmètre de massif du Massif central.

Les 57 communes du département, clas-

sées en zone de montagne au sens agricole et non classées massif de montagne, sont particulièrement concernées par le projet d'extension, dans l'optique d'une inscription à l'ordre du jour du prochain Comité de massif.

Sachant que cette intégration serait porteuse d'avantages stratégiques pour notre montagne de moyenne altitude et notre projet de territoire, je vous serai reconnaissant de bien vouloir examiner cette démarche, d'ores et déjà engagée auprès du Comité de Massif.

Cette reconnaissance complète de la zone de montagne relève, au titre de la loi Montagne de 2016, du Ministère de l'Aménagement du territoire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération. »

Le regard de Faro

EUROPE : LA REVANCHE DES EX-CANCRES



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

Le Pentagone a mauvaise presse



Mardi 14 octobre, l'administration de l'autocrate orange sous une mèche blondasse, AKA Donald Trump, nous a fait une nouvelle dinguerie via son ministère de la Défense, rebaptisé « ministère de la Guerre ». L'idée des galonnés : imposer aux journalistes, dont certains sont accrédités depuis des décennies pour couvrir l'actualité du Pentagone, de s'engager à ne pas obtenir ni publier d'informations non autorisées, et restreindre leur accès à certaines zones. Les journalistes ont eu quelques heures pour signer un document de 21 pages qui n'était ni plus ni moins qu'une invitation à se passer une muselière et devenir le chien de garde de l'État-major américain. Sauf que, 4^e pouvoir, ça veut encore dire quelque chose dans un pays qui a fait couler un Président dans les eaux profondes du Watergate et dans un bel élan, la presse a fait front pour refuser de faire coucouche panier-papattes en rond. Même les médias les plus Trumpisto-compatibles (pas certaine que ce néologisme fera florès) ont préféré faire leurs cartons que de se plier l'échine façon origami devant cette atteinte sans précédent à la liberté de la presse. Dans le même temps, rapporte France 24, « l'allié de Trump, le multimilliardaire Larry Ellison, proche de l'extrême droite, étend son influence en bâtissant un empire médiatique favorable au président ».

Alors, je sais, comparaison n'est pas raison. Mais quand même...

Quand un ancien Président de la République est jugé coupable d'association de malfaiteurs et qu'un media d'extrême-droite, Frontière, dénonce « une fake news » orchestrée par le site d'investigation Mediapart...

Quand les médias détenus par Vincent Bolloré, (grand ami des Sarkozy soi-dit en passant, conservateur pour ne pas dire réactionnaire exaltant un catholicisme dont même Roselyne Bachelot dénonce le rance), explosent en audience... Quand la vénérable Monnaie de Paris attaque le média La Lettre pour « violation du secret des affaires » car ce dernier a osé publier une série d'articles sur des dysfonctionnements que même la Cour des comptes a épinglé dans un rapport... Je me dit qu'un jour viendra où TOUS les journalistes, sans exception, auront à se poser la question de la muselière ou du carton. J'ai pour ma part, le museau sensible. Je crois très fort que mon travail n'est pas la licence de raconter n'importe quoi en l'appelant liberté de la presse. Je ne mesure pas non plus cette liberté à l'aune d'une laisse tenue par les pouvoirs politiques ou économiques. Conclusion : la vigilance est de mise... et les cartons au frais.

Le coin bouquins

LES VIPÈRES NE TOMBENT PAS DU CIEL - L'ÉCOLOGIE AU DÉFI DES CLASSES POPULAIRES.

Ces dernières années, « l'écophobie » est devenue une tendance profonde d'une partie des classes populaires – un rejet instrumentalisé par les populismes de droite et d'extrême-droite. S'appuyant sur des recherches et des œuvres de fiction, Éric Aeschmann analyse ce rejet d'une écologie perçue comme technocratique et moralisatrice, portée par une bourgeoisie intellectuelle trop moralisatrice. Il y voit avant tout une réaction aux inégalités sociales grandissantes. surconsommation...

♦ Éditions Les liens qui libèrent, 224 pages, 19,90 €.

ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES

VERSION PAPIER + NUMÉRIQUE
120€



NOTRE OFFRE D'ABONNEMENT

☐ Je m'abonne pour **1 an au prix de 120 €**

Règlement par chèque ou virement

Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet : <https://journal-du-palais.fr>

Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.



Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____

BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À : Journal du Palais - Service abonnement - 2B Avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - abonnement.jdp@legalnet.org- www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.

le Journal du Palais
HEBDOMADAIRE REGIONAL D'INFORMATION ECONOMIQUE ET JURIDIQUE - COUPURE FINANCIERE - BOURGOGNE FRANCHE-COMTE



INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

Procédures adaptées

SYNDICAT MIXTE DU PAYS SEINE-ET-TILLES EN BOURGOGNE

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :
SYNDICAT MIXTE DU PAYS SEINE-ET-TILLES EN BOURGOGNE, 3 rue du Triage - 21120 IS SUR TILLE - Tél. : 03.80.35.22.75.
TYPE DE PROCÉDURE : Procédure adaptée.
OBJET DU MARCHÉ : Réalisation de la cartographie des habitats d'une partie du site Natura 2000 «Montagne côte d'orientne».
CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES : Réalisation d'une typologie et de la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 (hors surface en réserve naturelle régionale) ainsi que caractérisation des habitats et localisation des espèces végétales patrimoniales et exotiques envahissantes présentes sur la période 2026-2027.
Le dossier de consultation des entreprises est intégralement et gratuitement téléchargeable sur le site internet : www.ternum-bfc.fr réf : carto-habitats2026-2027.
CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES : Justifications à fournir par le soumissionnaire sur ses qualités et capacités énoncées dans le règlement de consultation.
CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de consultation.
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 17 novembre 2025 à 12h00.
DÉLAI MINIMUM DE VALIDITÉ DES OFFRES : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.
DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : Mardi 14 octobre 2025.
L2505066

AVOCATS
EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES DE JUSTICE
NOTAIRES



Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco
Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30
Principal associé : Générale de Participations
Représentant légal et directeur de la publication : Michel GUYOMARD
Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS
Rédaction : Frédéric CHEVALIER
Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €
Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estanty s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)
Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

communauté de communes



Communauté de Communes NORGE ET TILLE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ
Communauté de Communes Norge et Tille - 47 Route de Norges - 21490 BRETIGNY
03 80 35 53 99
direction@norgeettille.fr
TYPE D'ACHETEUR : Collectivité territoriale.
2. PROCEDURE DE PASSATION : Marché de travaux en procédure adaptée en application de l'article L 2123-1 du Code de la Commande Publique
3. OBJET DE LA CONSULTATION : Extension et construction d'un bâtiment de la Base nautique, Avenue de Lorraine-Bourgogne - 21560 Arc-Sur-Tille
Délai de réalisation envisagé : 11 mois.
LISTE DES LOTS :
 - LOT N° 01 : TERRASSEMENT & VRD
 - LOT N° 02 : GROS-OEUVRE
 - LOT N° 03 : CHARPENTE METALLIQUE - COUVERTURE & BARDAGE
 - LOT N° 04 : ETANCHEITE
 - LOT N° 05 : CHARPENTE BOIS
 - LOT N° 06 : MENUISERIES EXTERIEURES & SERRURERIE
 - LOT N° 07 : MENUISERIES INTERIEURES
 - LOT N° 08 : PLÂTRERIE & FAUX-PLAFONDS
 - LOT N° 09 : PEINTURE & REVÊTEMENT MURAUX
 - LOT N° 10 : REVÊTEMENTS DE SOLS & FAÏENCES
 - LOT N° 11 : ELECTRICITE
 - LOT N° 12 : PLOMBERIE SANITAIRE
 - LOT N° 13 : CHAUFFAGE - VENTILATION
 - LOT N° 14 : PANNEAUX SOLAIRES
4. MODALITES D'ATTRIBUTION DU LOT :
Le pouvoir adjudicateur examine les offres. Celles-ci seront traitées selon les critères ci-dessous et classées par priorité.
Prix des prestations 60 %
Mémoire méthodologique 40 %
Formule appliquée pour le prix :
Prix du moins disant X coefficient de pondération (60%) Montant du candidat
Critères de jugement du mémoire méthodologique :
 - Méthodologie ou mode opératoire détaillé des travaux à réaliser (Note/10)
 - Sécurité sur le chantier et analyse des contraintes (Note/10)
 - Planning d'intervention détaillé par tâches dans le cadre du planning prévisionnelles du chantier et mesures prises par l'entreprise pour respecter les délais d'intervention (Note/10)
 - Performances en matière de de développement durable (action de sensibilisation, nettoyage du chantier, économie d'énergie, gestion des déchets, recyclages, etc.) (Note/10)Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation : <https://www.marches.securises.fr>
5. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES
Le 07 novembre 2025 à 12h00 uniquement par voie dématérialisée sur le profil acheteur de la plateforme : <https://www.marches.securises.fr>
6. JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT
Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.
Le dossier à remettre par chaque candidat concernant le lot pour lequel il remet une offre comprendra les pièces suivantes : voir le règlement de la consultation.
7. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES
150 jours.
8. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
Maître d'ouvrage :
Communauté de Communes Norge et Tille - 47 Route de Norges, 21490 Bretigny - 03 80 35 53 99 - direction@norgeettille.fr
Maître d'oeuvre : BAU Architectes - 16, Rue de la Butte Chaumont, 21 240 TALANT - 03 80 57 25 15 - bau-architecte@wanadoo.fr
Bureau d'études thermiques fluides et électricité : BET D'AVENTURE - 107 Rue Maréchal Foch, 71200 LE CREUSOT - 03 85 55 85 82
 - contact@be-daventure.frContrôle technique : APAVE DIJON - 4 Rue Louis de Broglie, 21000 DIJON - 03 80 78 74 50 - hazem.jaafar@apave.com
Coordonnateur sécurité (SPS) : CSPS PREVENTION - 8 Rue Buisson d'Argent, 21220 EPERNAY SOUS GEVREY - 06 60 37 92 27
 - jl.pineau@cspcs-prevention.comL2504931

Tous les appels d'offres de votre département sur journal-du-palais.fr

Procédures adaptées



MAIRIE DE BELLEFOND

Avis d'appel public à la concurrence

Travaux

Section 1 : Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur : Commune de Bellefond (21)
Numéro national d'identification :
Type: SIRET - N° : 21210059800011
Code postal/ Ville : 21490 Bellefond
Groupement de commandes : Non.
Section 2 : Communication
Moyens d'accès aux documents de la consultation
Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.
Nom du contact: Philippe MEUNIER - Tél : +33 0380238031 - Mail : secretariat.bellefond21@orange.fr.
Section 3 : Procédure
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte.
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Exigée.
Capacité économique et financière : Exigée.
Capacités techniques et professionnelles : Exigée.
Technique d'achat : Sans objet.
Date et heure limite de réception des plis : Mercredi 12 novembre 2025 - 16:00.
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.
Réduction du nombre de candidats : Non.
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non.
Section 4 : Identification du marché
Intitulé du marché : réhabilitation de deux maisons communales
Classification CPV : 45212310
Type de marché : Travaux
Description succincte du marché : réhabilitation de deux maisons communales dans un parc boisé au centre du village.
Lieu principal d'exécution : commune de Bellefond.
Durée du marché (en mois) : 7.
Valeur estimée hors TVA: Valeur minimale : 250000 - Valeur maximale: 300000 euros.
La consultation comporte des tranches : Non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non.
Marché alloti : Oui.
Section 5 : Informations sur les lots
- LOT : Gros oeuvre
Classification CPV : 45262522
Lieu d'exécution du lot : commune de Bellefond
LOT : charpente
Classification CPV: 44142000
Lieu d'exécution du lot : Commune de Bellefond
LOT : couverture
Classification CPV : 39511100
Lieu d'exécution du lot : Commune de Bellefond
LOT : ravalement de façade
Classification CPV : 45262200
Lieu d'exécution du lot : Commune de Bellefond
LOT : menuiserie bois
Classification CPV: 45421000
Lieu d'exécution du lot : Commune de Bellefond
LOT : doublage chaux/chanvre
Classification CPV : 45320000
Lieu d'exécution du lot : Commune de Bellefond
LOT : doublage/isolation/peinture
Classification CPV : 45320000
Lieu d'exécution du lot : Commune de Bellefond
LOT: Electricité
Classification CPV: 09310000
Lieu d'exécution du lot : Commune de Bellefond
LOT : plomberie
Classification CPV : 45330000
Lieu d'exécution du lot : commune de Bellefond
Section 6 : Informations complémentaires
Visite obligatoire : Non.
Date d'envoi du présent avis : 10 octobre 2025.
L2505049

Appel d'offres



ARS - AGENCE REGIONAL DE SANTE

Avis d'appel à la concurrence pour les besoins de l'Agence Régional de Santé de Bourgogne Franche-Comté

Publicité supplémentaire à celle publiée sur le profil acheteur

1. DENOMINATION ET ADRESSE DE L'ACHETEUR : ARS Bourgogne-Franche-Comté - Le Diapason - 2 Place des Savoirs, CS 73535 - 21035 Dijon cedex
PROFIL ACHETEUR : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseHome>
2. OBJET DU MARCHÉ : Travaux de modification, d'amélioration et de maintenance des installations de chauffage, ventilation, climatisation et traitement d'air pour le siège de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche Comté (Le Diapason - 2 place des Savoirs - 21035 Dijon) - Marché ARSBFC n°2025-06.
Les prestations sont décomposées en 3 lots définis comme suit :
- Lot n° 1 : Travaux de ventilation ;
- Lot n° 2 : Travaux de climatisation de l'Aile C ;
- Lot n° 3 : Travaux sur le réseau de chauffage.
L'opération sera réalisée dans un délai global courant de la notification du marché et ayant pour échéance le lundi 15 décembre 2025.
3. DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES PLIS : Lundi 3 novembre 2025 à 17h.
4. DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION : Mercredi 15 octobre 2025.
L2505076

Adjudication



LDH AVOCATS
6 rue de l'Ecole de Droit à DIJON

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Mercredi 03 DECEMBRE 2025 à 10h30

À l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon, Cité Judiciaire, 13 boulevard Clemenceau à Dijon.

FORLÉANS (21460), 12 rue Vaux

Cadastré section A 195 pour 04a 80ca,
Section A 451 pour 13a 80ca et section A 194 pour 38a 70ca, Soit au total 57a 30ca
-Maison 1 : entrée, cuisine ouverte sur séjour, salon, salle de bains, 4 chambres, grenier, cave
-Maison 2 : entrée, séjour, cuisine, 2 chambres, wc, atelier,
-Maison 3 : véranda, 1 pièce
Garage
Grange
Ecurie.
L'adjudicataire devra faire son affaire personnelle de l'occupation des lieux

MISE A PRIX : 15.000 €uros

LES ENCHÈRES NE PEUVENT ETRE PORTEES QUE PAR UN AVOCAT INSCRIT AU BARREAU DE DIJON

Visite : MARDI 25 NOVEMBRE 2025 A 10H00

A la requête du CREDIT FONCIER DE FRANCE, société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 €, inscrite au RCS de Paris, identifiée sous le n° 542 029 848, dont le siège social est 182 avenue de France à Paris (13^{ème}), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice, domiciliés audit siège, créancier poursuivant, ayant la SCP LDH AVOCATS, pour avocat, 6 rue de l'Ecole de Droit à Dijon.
Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Dijon uniquement le matin sur rendez-vous ou au cabinet de la SCP LDH AVOCATS 6 rue de l'Ecole de Droit à Dijon.
L2504935

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSION
ATTRIBUTION D'APPORTS

Frédéric PROUX/
PHARMACIE DU
PETIT CITEAU
CESSION DE FONDS
DE COMMERCE

Aux termes d'un acte électronique en date du 29/09/2025, enregistré auprès du service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON 1 le 08/10/2025, dossier 2025 00042951, référence 2104P01 2025 A 2273, Monsieur **Frédéric PROUX**, exploitant individuel, demeurant professionnellement au 1, rue Charlie Chaplin - 21000 DIJON, 379 220 817 RCS DIJON, a cédé au profit de la société **PHARMACIE DU PETIT CITEAUX**, SELARL de pharmaciens d'officine au capital de 20 000 €, siège social : 1, rue Charlie Chaplin - 21000 DIJON, 989 000 674 RCS DIJON, son fonds de commerce d'officine de pharmacie exploité 1, rue Charlie Chaplin - 21000 DIJON, identifié à l'INSEE sous le numéro Siret 379 220 817 00017, ce, moyennant le prix de cession global de 300 000 €. Le transfert de propriété et l'entrée en jouissance ont été fixés au 01/10/2025, à 0h. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales à la société du Parc - Monnet | Bourgogne, située Parc Valmy - 4B rue Jeanne Barret - CS 96627 - 21066 DIJON Cedex, où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis.

L2504598



ALEXIA
IMMOBILIER/
CHAULANG

Suivant acte reçu le 06 octobre 2025 par Maître Gautier CHANTIER, notaire à DIJON (21000), enregistré au service de l'enregistrement de DIJON le 08 octobre 2025, référence 2025N2399, il a été cédé :

Par la Société dénommée ALEXIA IMMOBILIER, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10.000 €, dont le siège est à DIJON (21000), 116 avenue Jean Jaurès, identifiée au SIREN sous le numéro 840308498 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. Au profit de la Société dénommée CHAULANG, société à responsabilité limitée au capital de 7.500 €, dont le siège est à CHAUMONT (52000), 14 avenue de la République, identifiée au SIREN sous le numéro 504944869 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHAUMONT.

Objet de la cession : un fonds de commerce fonds de commerce de AGENCE IMMOBILIERE sis à DIJON (21000), 116 Avenue Jean Jaurès, lui appartenant, connu sous le nom commercial LAFORET - LES PORTES DU SUD.

Prix de cession : 20.000,00 €, dont 5.450,00 € d'éléments incorporels et 14.550,00 € de matériel et mobilier.

Propriété à compter du 06 octobre 2025. Jouissance depuis le 1^{er} octobre 2025.

Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, au siège du notaire susnommé, où domicile est élu.

Pour avis et mention :
Me Gautier CHANTIER.

L2504929

PUBLICITÉ
GUILBERT Fabrice
03.80.68.23.68
regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

M TES LUNETTES
SARL au capital de 1.000 Euros
7 A rue du Canal
21470 BRAZEY EN PLAINE
RCS Dijon 933 434 458

Cession de fonds de
commerce

Suivant acte sous seing privé du 30 septembre 2025 enregistré au SIE de DIJON le 06 octobre 2025 sous les mentions 2104P01 2025 A 02244, la société OPTIQUE DEVELOPPEMENT, société à responsabilité limitée au capital de 100.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le n°491 444 600, dont le siège social était au 23 place de l'Hôtel de Ville à 21470 BRAZEY EN PLAINE,

Avendu à la société MTES LUNETTES, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON sous le n°933 434 458, dont le siège social est au 7 A rue du Canal à 21470 BRAZEY EN PLAINE,

Un fonds de commerce de magasin d'optique lui appartenant et exploité sous l'enseigne «Les Fées d'Optique» au 23 place de l'Hôtel de Ville à 21470 BRAZEY EN PLAINE.

L'entrée en jouissance a été fixée au 30 septembre 2025.

Prix de 380.000 €.

Élection de domicile : Maître Christophe CHATRIOT, Avocat au Barreau de DIJON, demeurant au 29 C rue de Talant à 21000 DIJON, pour les oppositions dans un délai de 10 jours suivant la dernière en date des publications prévues à l'article L 141-12 du Code de commerce.

Mention sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON. L2504914

Dominique
CHEDAL-ANGLAY
Avocat - 21300 CHENOVE

SARL CTAST
/ SARL AUTO
CONTROLE
TECHNIQUE ARC
SUR TILLE

Cession de fonds de
commerce

Suivant acte SSP en date à CHENOVE (21) du 30 septembre 2025, enregistré au SPFE de DIJON 1, le 03 octobre 2025, dossier n° 2025 00042443, réf. 2104P01 2025 A 02256 ;

La SARL CTAST, au capital de 10.000 €, siège fixé à 21560 ARC SUR TILLE, 67 Route Nationale, R.C.S. DIJON 819 913 260 ;

A cédé à la SARL AUTO CONTROLE TECHNIQUE ARC SUR TILLE, sigle ACTA, au capital de 1.000 €, siège fixé à 21560 ARC SUR TILLE, 67 Route Nationale, R.C.S. DIJON 991 319 203 ;

Un fonds de commerce de contrôle technique automobiles, sis et exploité à 21560 ARC SUR TILLE, 67 Route Nationale, SIRET 819 913 260 00017 ; Moyennant le prix principal de 205.000 € ; La date d'entrée en jouissance a été fixée au 30 septembre 2025.

Les oppositions seront reçues chez Me CHEDAL-ANGLAY Dominique, Avocat à 21300 CHENOVE, Parc des Grands Crus, 60 G avenue du 14 Juillet, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la publication de la vente au BODACC.

Pour avis : L'acquéreur.

L2505050

**TOUTES
LES SEMAINES
LE JOURNAL
DU PALAIS
POUR 120€**



ODAS NOTAIRES
37 rue Louis de Broglie
Parc Technologique de la Toison d'Or
BP 37371 - 21073 DIJON CEDEX

O LOUP BLANC

Cession de fonds de
commerce

Suivant acte reçu par Me Véronique THOMAS ESCOTO, Notaire à DIJON, le 15 octobre 2025, a été cédé par la SAS RESURGAM, en liquidation judiciaire, dont le siège est à AHUY (21121) 7 rue de l'Aqueduc Darcy SIREN 881 480 503 RCS DIJON, au profit de la SAS JNA, dont le siège est à AHUY (21121) 7 rue de l'Aqueduc Darcy, SIREN 937 826 824 RCS DIJON, savoir :

Le fonds de commerce de RESTAURANT sis à AHUY (21121), 7 Rue de l'Aqueduc Darcy, connu sous le nom commercial O LOUP BLANC, pour le lequel elle est immatriculée sous le numéro SIREN 881480503 RCS DIJON.

Propriété le 15/10/2025, jouissance depuis le 18/09/2025.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de 200.000,00 €, s'appliquant aux éléments incorporels pour 31.170,00 € et au matériel pour 168.830,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale au siège de la SELARL MJ & ASSOCIES à DIJON (21000), 5 rue Docteur Chaussier, mandataire-judiciaire.

Pour insertion :
Me THOMAS ESCOTO.

L2505108

GERANCE
FIN DE GERANCE



INDIVISION
PATISSIER
JEAN-CLAUDE/
ETABLISSEMENTS
PATISSIER

Avis de fin de location
gérance

La location-gérance du fonds de commerce de mécanique générale et fabrication mécanique sis et exploité rue Nicéphore Niepce, Zac des Renardières à NUITS SAINT GEORGES (21700), confiée par acte notarié en date du 5 janvier 2000 par l'entreprise INDIVISION PATISSIER JEAN-CLAUDE, ayant son siège rue Nicéphore Niepce, Zac des Renardières à NUITS SAINT GEORGES (21700), immatriculée au répertoire SIREN sous le numéro 453 123 382 à la société ETABLISSEMENTS PATISSIER, ayant son siège social rue Nicéphore Niepce, Zac des Renardières à NUITS SAINT GEORGES (21700), immatriculée sous le numéro 429 481 906 au RCS de DIJON, a été résiliée de manière anticipée d'un commun accord, à compter du 1^{er} janvier 2025. L2504910

**Optez pour le
règlement
par virement
ou par
carte bancaire**

03.80.68.25.55.

CONSTITUTION
DE SOCIETE



LEGI CONSEILS
BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

SC JULAU

Aux termes d'un ASSP en date du 08/10/2025, il a été constitué une SC ayant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION SOCIALE : SC JULAU

OBJET SOCIAL : L'acquisition,

l'administration, la gestion et la vente de participations dans diverses sociétés industrielles, commerciales, libérales, agricoles et immobilières ; La gestion et l'administration du portefeuille de participations, de placements et de son patrimoine en général, l'animation et la coordination des sociétés auxquelles elle est intéressée et les prestations de services et conseils y afférents ; L'acquisition,

l'administration, la gestion et la vente de tous biens, droits et valeurs mobilières de tous types et de tous instruments financiers ; L'acquisition, la souscription, l'administration, la gestion, la location et la vente de tous biens ou droits immobiliers de tous genres, y compris l'immobilier démembré, en viager, en pleine propriété, nu ou meublé, d'habitation, professionnel ou autres, détenus directement ou par le biais de société civile ou de société civile de placement immobilier (SCPI, OPCI) ; La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; L'acquisition, l'administration, la gestion et éventuellement la vente sous réserve que cela ne remette pas en cause le caractère civil de l'activité de la société de biens meubles, notamment d'œuvres d'art et de voitures de collection ; Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

SIÈGE SOCIAL : 4 cours François

Blondeau, 21190 VOLNAY

CAPITAL : 4 000 €

DURÉE : 99 ans à compter de son

immatriculation au RCS de DIJON

CO - GÉRANCE : M. CHANUT Jean -

François 4 cours François Blondeau 21190

VOLNAY et M^{me} CHANUT Laurence 4 cours

François Blondeau 21190 VOLNAY

CLAUDE D'AGREMENT : Cession de parts libre entre associés. Elles ne peuvent être transmises à d'autres personnes, à quelque titre que ce soit, qu'avec l'autorisation préalable de la collectivité des associés. L2504911

CASCARRA
Société civile immobilière
au capital de 2.000 Euros
Siège social :
Rue de la Gare - 21120 LUX

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LUX du 22/09/2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile

immobilière.

DÉNOMINATION SOCIALE :

CASCARRA.

SIÈGE SOCIAL : Rue de la Gare

- 21120 LUX.

OBJET SOCIAL : - L'acquisition

par voie d'achat, échange, apport ou

autrement, de tous biens immobiliers bâtis

ou non bâtis ; - La construction de tous

biens immobiliers ; - L'administration,

l'exploitation et la mise en valeur des biens

immobiliers propriété de la société, par

tout moyen, bail, location ou autrement ;

- Eventuellement et exceptionnellement

l'aliénation du ou des immeubles devenus

inutiles à la société, au moyen de vente,

échange ou apport en société.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à

compter de la date de l'immatriculation

de la société au Registre du Commerce

et des Sociétés.

CAPITAL SOCIAL : 2.000 €, constitué

uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : M. Anthony CASCARRA,

demeurant 34 rue Entre Deux Villes -

21260 VERONNES et M. Valentin

CASCARRA, demeurant 10 rue des

Combottes - 21310 BEZE.

CLAUSES RELATIVES AUX

CESSIONS DE PARTS : Agrément

requis dans tous les cas par les associés

représentant au moins les trois - quarts

des parts sociales.

Immatriculation de la société au

Registre du Commerce et des Sociétés

de DIJON 21000.

Pour avis : La gérance.

L2504659

NLB-2A CONSEIL

Société à responsabilité limitée
unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Rue du Golf
21800 QUETIGNY

Avis de constitution

Forme sociale : Société à
responsabilité limitée unipersonnelle

Dénomination sociale : NLB-2A

CONSEIL

Siège social : 1 Rue du Golf,

21800 QUETIGNY

Objet social : La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert -comptable et de conseil, dès son inscription au Tableau de l'Ordre des experts-comptables.

Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.

Elle peut notamment détenir des participations dans des entreprises de toute nature sous le contrôle du conseil régional de l'Ordre dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'Ordre des experts-comptables.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Madame Nathalie

LAFORET-BELORGEY, demeurant 39

C Boulevard Maréchal Leclerc 21240

TALANT, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis : La Gérance.

L2504791

LES DEUX
CORTONS

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte SSP du 30/09/2025, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LES DEUX CORTONS

Siège social : 25 rue des Tonneliers

21200 BEAUNE

Objet : La propriété, l'administration et

l'exploitation, notamment en faire valoir

direct, de toutes parcelles de vignobles,

pouvant notamment être acquises,

prises ou données à bail, que ce soit

en fermage, en métayage ou autre, ou

mises à sa disposition. La propriété,

l'administration et la disposition des

immeubles et droits immobiliers à

destination agricole et viticole composant

son patrimoine. La création, l'acquisition,

la cession, la location, la prise en location

-gérance de tous fonds de commerce, la

prise à bail, l'installation, l'exploitation de

tous établissements, fonds de commerce

se rapportant aux activités susvisées. La

vente des produits lui revenant dans le

cadre de ses activités. La prise en

licence, l'acquisition, l'exploitation ou

la cession de tous droits de propriété

intellectuelle. L'acquisition, la cession,

la gestion de toutes participations.

La participation directe ou indirecte

de la Société dans toutes opérations

financières, immobilières ou mobilières.

Durée : 99 ans

Capital : 10.000 € (apports en

numéraire)

Président : SECRET OF BURGUNDY

SARL, Société à Responsabilité de droit

Suisse, dont le siège social est situé Rue

de Hesse 16 - 1204 GENEVE SUISSE,

Immatriculée au Registre du Commerce

sous le numéro CHE-211.384.355,

représentée par Monsieur Alexandre

CHALLAND

Admission aux assemblées : Chaque

associé peut participer aux décisions par

lui-même ou par un mandataire associé.

Exercice du droit de vote : Chaque

action donne droit à une quotité

proportionnelle au nombre des actions

existantes.

Cession d'actions : Les cessions

d'actions par l'associé unique sont libres.

Tout transfert, hormis les transmissions

libres telles que définis dans les statuts,

est soumis au droit de préemption que

peuvent exercer les associés et à leur

agrément, statuant ainsi à la majorité

des deux-tiers des voix dont disposent

les associés.

Immatriculation : RCS Dijon

L2504912



HEPA

Société civile de construction vente
au capital de 1 000 €

Siège social : 17 rue de Dijon, 21121
DAIX

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 10/10/2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile de

construction vente

Dénomination sociale : HEPA

Siège social : 17 rue de Dijon,

21121 DAIX

Objet social : l'acquisition de tous

terrains ou immeubles comprenant le

droit de construire, l'aménagement,

la mise en viabilité et l'urbanisation

de ces terrains, leur démolition et la

construction de bâtiments à usage

d'immeubles collectifs ou individuels

à usage d'habitation, commercial,

industriel, professionnel ou mixte, la

vente en totalité ou par fractions de

ces bâtiments ; avant ou après leur

achèvement, accessoirement la location

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

SCI MASU

Avis de constitution

Dénomination : SCI MASU. Forme : SCI. Capital : 1.000 €. Siège social : LONGVIC (21), 9 rue des Vieilles Vignes. Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger : l'acquisition, la vente, l'apport, la gestion, la location et la propriété de tous immeubles bâtis ou non bâtis que la société pourrait acquérir ou recevoir en apport ; la mise en valeur par tous moyens, y compris par adjonction de construction ou modification des biens existants, des biens immeubles ; la propriété et la gestion, à titre civil, de tous biens mobiliers ; la gestion des actions, parts sociales, valeurs mobilières et droits sociaux qu'elle pourrait acquérir ou qui pourraient lui être apportés ; la prise d'intérêt et de participation dans toutes sociétés ; et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher, directement ou indirectement à cet objet, à l'exclusion de celles pouvant porter atteinte au caractère civil de la société. Durée : 99 ans. Gérance : Agathe MIHOUBI, 19 B route de Dijon à THOREY EN PLAINE (21) ; Emmanuel D'ANCONA, 19 B route de Dijon à THOREY EN PLAINE (21) Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément des associés appelés à statuer en AGE à la majorité des 2/3 des parts sociales R.C.S. : DIJON.
La gérance, ayant pouvoir à cet effet. L2504952



MyApi'Cab

Avis de constitution

Par acte sous signature privée en date du 14 octobre 2025 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : MyApi'Cab
FORME : société par actions simplifiée unipersonnelle
CAPITAL : 10 000 euros
SIEGE : 7 RUE DU GOLF - 21800 QUETIGNY
OBJET :
La société a pour objet l'exercice de la profession d'expert-comptable dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables.
Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.
La société peut notamment détenir des titres de société d'expertise comptable, sous le contrôle du Conseil régional de l'ordre dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'ordre des experts-comptables.
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTES : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses parts sociales. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente de parts sociales.
PRESIDENT : SEMALOAL, société à responsabilité limitée au capital de 200 550 euros, ayant son siège social 7 rue de Volnay - 21800 Chevigny Saint Sauveur, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 804 485 266.
IMMATRICULATION au RCS de : DIJON
Pour avis, Le Président, L2505052

CL INVEST

Par ASSP en date du 09/10/2025 il a été constitué une EURL à capital fixe dénommée : CL INVEST. Capital : 500,00. Objet social : L'acquisition et la gestion de parts sociales, actions, valeurs mobilières et autres droits sociaux, L'animation de groupe de sociétés, les activités de management, gestion et conseil en entreprises, L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers, Toute prestation en qualité d'intermédiaire sur opérations de cession de tous types de biens, notamment fonds de commerce, droits sociaux, droit au bail, L'assistance et l'accompagnement en matière de recherches de financements et de démarches administratives, La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location - gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de Dijon. Siège social : 10 rue de Binges - 21560 REMILLY SUR TILLE. GERANCE : M. LECOURIEUX CHARLES demeurant 10 rue de Binges - 21560 REMILLY SUR TILLE. L2504909

GFA ARNAUD BAILLOT

Aux termes d'un acte reçu par Me Antoine RODRIGUE, notaire à BEAUNE le 07/10/2025, il a été constitué la société : GFA ARNAUD BAILLOT. Groupement Foncier Agricole.
OBJET : La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination viticole composant son patrimoine. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles.
DURÉE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL FIXE : 1.000,00 €.
MONTANT DES APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000,00 €.
CESSION DE PARTS ET AGRÈMENT : Les parts sont librement cessibles entre associés, elles sont librement cessibles ou transmissibles au profit des descendants, ascendants, conjoints. Les autres cessions nécessitent l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire.
SIÈGE SOCIAL : 11 rue de Montby - BLIGNY LES BEAUNE (21200).
La société sera immatriculée au RCS de DIJON.
GÉRANT : Monsieur Arnaud BAILLOT, demeurant 11 rue de Montby, BLIGNY LES BEAUNE (21200).
Pour avis. L2505051

SASU EK INVEST

Avis est donné de la constitution de la société SASU EK INVEST, au capital de 5.000 €.
SIÈGE : 281 allée des Coucheries - 21200 BEAUNE.
DURÉE : 40 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.
OBJET SOCIAL : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion, l'accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.
Le montant des apports en numéraire s'élève à 5.000 €.
Chaque action donne droit à une voix. La cession des actions de l'associé unique est libre.
PRESIDENT : Monsieur Edouard KONCZEWSKI, demeurant 281 allée des Coucheries - 21200 BEAUNE. L2505073



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

MSP de Savigny-lès-Beaune

Par acte SSP en date du 15/10/2025 il a été constitué la Société suivante :
Dénomination : MSP de Savigny - lès - Beaune. Forme : SISA à capital variable.
Capital initial : 80 €, Capital minimum : 30 €, Capital maximum : 300 €. Durée : 99 ans. Siège social : 7 rue Chanoine Donin - 21420 SAVIGNY LÈS BEAUNE.
Objet social : L'exercice en commun, par ses associés, d'activités de coordination thérapeutique, entendue comme les procédures mises en place au sein de la société ou entre la société et des partenaires, visant à améliorer la qualité de la prise en charge et la cohérence du parcours de soin, d'éducation thérapeutique telle que définie à l'article L.1161 - 1 du Code de la santé publique, de coopération entre les professionnels de santé telle que définie à l'article L.4011 - 1 du Code de la santé publique. L'exercice par des professionnels de santé salariés par la société, d'activités de soins de premier recours, second recours, ainsi que de toute autre activité contribuant à la mise en œuvre du projet de santé de la MSP. La mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun de ses associés. L'encaissement sur le compte de la société de tout ou partie des rémunérations des activités de ses membres ou de celles de tout autre professionnel concourant à la mise en œuvre du projet de santé et le reversement de rémunérations à chacun d'eux. Le professionnel concourant à la mise en œuvre du projet de santé est signataire de ce projet dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article L. 6323 - 3.
Gérance : Monsieur VINCI Antoine demeurant 6 rue Gaudy - 21200 SAINTE MARIE LA BLANCHE et Monsieur ROUSSEL Vivien demeurant 11 rue Richard - 21200 BEAUNE
Clause d'agrément : Toute cession de parts sociales exige l'accord unanime des membres praticiens exerçant la même profession que le cessionnaire et l'accord de la majorité des voix des membres praticiens n'exerçant pas la même profession que le cessionnaire.
Immatriculation au R.C.S. de DIJON. L2505079



23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

AREA CREATION

Suivant acte reçu par Maître MUGNERET, le 14/10/2025, a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION : AREA CREATION.
SIÈGE SOCIAL : 10 rue de Champoran - 21560 ARC SUR TILLE. DURÉE : 99 ans.
OBJET : En France et à l'étranger : L'impression et la personnalisation de textiles, vêtements, objets publicitaires et tous supports ; La conception graphique, la création visuelle et la préparation des fichiers destinés à l'impression ; La vente de produits personnalisés ; La participation à des événements commerciaux, foires ou marchés avec prestations d'impression directe sur place ; L'achat, la revente et la distribution de textiles, objets et produits promotionnels, en France et à l'étranger ; La vente de boissons alcoolisées, notamment vins, avec étiquettes personnalisées ; La vente de produits alimentaires et de boissons, notamment lors d'événements ou manifestations commerciales.
CAPITAL SOCIAL : 1.000 €.
APPORTS EN NUMÉRAIRE : 1.000 €.
PRÉSIDENT : M. Richard MAMECIER, demeurant à ARC SUR TILLE (21560), 10 rue de Champoran. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions par lui-même ou par un mandataire. EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
CLAUSES RESTREIGNANT LA LIBRE DISPOSITION DES ACTIONS : Cessions d'actions libres entre actionnaires et soumise à agrément préalable dans les autres cas.
IMMATRICULATION : R.C.S. DIJON. Pour avis. L2505080



LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

Jean-Paul Massillon Consult

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 rue Royer, 21380 MESSIGNY ET VANTOUX

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15 octobre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : Jean-Paul Massillon Consult
Siège social : 8 rue Royer, 21380 MESSIGNY ET VANTOUX
Objet social :
Toutes prestations de conseils, de coaching ou de formation au profit des entreprises, notamment dans les domaines du marketing ou du recrutement.
L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.
La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, alliance, association en participation, groupement d'intérêt économique ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Jean-Paul MASSILLON demeurant 8 rue Royer 21380 MESSIGNY ET VANTOUX.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
La gérance. L2505091

MODIFICATION

DE STATUTS

PAPEPU

Société civile de moyens au capital de 1 500 €
Siège social : 1-5 Rue du Colonel Redoutey
21130 AUXONNE
895069151 RCS DIJON

AVIS DE PARUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 30 juin 2025 a :
Pris acte de la démission de Madame Olivia BRAMI en qualité de co-gérante et a nommé en qualité de co-gérante Madame Marine CHOUX demeurant 4 rue Félix Trutat 21000 DIJON, pour une durée illimitée à compter du 30 juin 2025.
Décidé de remplacer à compter du 30 juin 2025 la dénomination sociale PAPE par PAPECHOUX, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis : La Gérance L2503220



SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

LH2P HOLDING

Société à responsabilité limitée au capital de 70.000 €
Siège social : 7 rue des Ardennes
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 881 057 905

Transfert du siège social

Décision unanime des associés du 30/09/2025 avec effet au 01/10/2025 :
Ancienne mention : 717 rue de l'Aviation, Aéroport de Dijon à OUGES (21), Nouvelle mention : 7 rue des Ardennes à DIJON (21). R.C.S. : DIJON.
Pour avis : La gérance. L2504650

ACOLYT GROUPE

SAS au capital de 206 667 €
Siège social : 28, rue de la Préfecture - 21000 DIJON
852 821 206 RCS DIJON

AVIS

Aux termes des délibérations de l'AGOA du 30/09/2025, les associés ont décidé, en application de l'alinéa 3 de l'article L. 821-44 et de l'article L. 821-46 du Code de commerce, de nommer M. Thomas BLANC, domicilié 1, rue du Rompot - 21121 FONTAINE-LES-DIJON, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, sous le régime de l'audit légal des petites entreprises, pour un mandat de 3 exercices, soit jusqu'aux délibérations de l'AGOA appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2028. L2504665

ACOLYT SEMUR

SAS au capital de 100 000 €
Siège social : 8, rue de la Croix-Belin - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS
794 244 590 RCS DIJON

Suivant décisions en date du 30/09/2025, l'associé unique a pris acte de l'arrivée à expiration du mandat de la société LDS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et a décidé de ne procéder ni à son renouvellement, ni à son remplacement.
Pour avis. L2504666

DOMAINE DES JARRAUX

Société civile immobilière
Au capital de 1.500 €
Siège social : Rue du Bois du Roi
71510 PERREUIL
538 284 399 R.C.S Chalon Sur Saône

Aux termes d'une délibération en date du 9 Août 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a :
- décidé de transférer le siège social du rue du Bois du Roi - 71510 PERREUIL au 8 Route d'Ebaty - 21190 CORPEAU à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- pris acte de la décision prise par Monsieur Bernard LANDRIOT demeurant rue du Bois du Roi - 71510 - PERREUIL de démissionner de ses fonctions de Gérant à compter du même jour et a nommé en qualité de nouveau Gérant, Monsieur Laurent LANDRIOT, demeurant 8 rue d'Ebaty - 21190 CORPEAU, pour une durée illimitée, à compter du même jour.
La Société, constituée pour 99 années à compter du 5 Décembre 2011, a pour objet social l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et un capital de 1.500 € composé uniquement d'apports en numéraire.
Pour avis : La Gérance. L2504719



SARL ETC
5 allée des Corvées - B.P. 30048
21240 TALANT

SOCIETE CIVILE DE MOYENS CABINET MEDICAL DE BELLEFOND 07

Société civile de moyens à capital variable
Siège social : 13 Bis rue des Ecoles
21490 BELLEFOND
R.C.S. Dijon 501 838 601

Aux termes d'une AGE du 01/10/2025 la société a été transformée en Société interprofessionnelle de soins ambulatoires à capital variable avec effet au 01/10/2025 ce qui entraîne les modifications suivantes avec effet au 01/10/2025 :
Dénomination : MSP de BELLEFOND.
Forme : SISA à capital variable.
Capital initial : 40 €, capital minimum : 30 €, capital maximum : 200 €.
Durée : 99 ans à compter du 24/01/2008.
Le siège social est transféré 6 rue de Ruffey - 21490 BELLEFOND.
Objet social : L'exercice en commun, par ses associés, d'activités :
- de coordination thérapeutique, entendue comme les procédures mises en place au sein de la société ou entre la société et des partenaires, visant à améliorer la qualité de la prise en charge et la cohérence du parcours de soin ;
- d'éducation thérapeutique telle que définie à l'article L.1161-1 du Code de la santé publique ;
- de coopération entre les professionnels de santé telle que définie à l'article L.4011-1 du Code de la santé publique ;
- de parcours coordonnés renforcés mentionnés à l'article L.4012-1 du Code de la santé publique.
L'exercice par des professionnels de santé salariés par la société, d'activités de soins de premier recours, second recours, ainsi que d'autres activités contribuant à la mise en l'œuvre du projet de santé.
La mise en commun de moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun de ses associés.
Gérance : Fin de mandat de M^{me} GRAILLE Marie et M^{me} GUICHARD Tiffany. Nouveaux gérants : M^{me} GRAILLE Marie demeurant 2 rue de la Liberté - 21270 CIREY LES PONTAILLER, M^{me} PAGNY Marine demeurant 29 route de Brétigny - 21490 CLÉNAVY.
Clause d'agrément : la cession de parts sociales exige l'accord de la majorité absolue des voix lorsque la cession intervient, à titre onéreux ou gratuit, au profit d'un tiers exerçant la même profession que le cédant. La cession de parts sociales exige l'accord de tous les coassociés autres que l'associé directement concerné lorsqu'elle intervient, à titre onéreux ou gratuit, au profit d'un tiers n'exerçant pas la même profession que le cédant.
Mention sera faite au R.C.S. de DIJON 501 838 601. L2504887

LABORATOIRES URGO

Société par actions simplifiée au capital de 13.987.328 €
Siège social :
42 rue de Longvic - 21300 CHENOVE
433 842 044 RCS Dijon

Aux termes des décisions en date du 01 octobre 2025, l'associé unique a pris acte de la nomination de M. David BELANDO, demeurant 37, rue de Chartres - 91400 ORSAY en qualité de Directeur Général Délégué de la société. Mention sera portée au RCS de DIJON. L2504891

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or



SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

**SCP ARGON
-POLETTE
-NOURANI
AVOCATS
ASSOCIES**

Société Civile Professionnelle
au capital de 129.600 Euros
Siège social : 6 Boulevard Clémenceau
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 804 601 268

Décisions unanimes des associés du 10/09/2025 :

Capital social : Ancienne mention : 194 400 € divisé en 1 944 parts de 100 € chacune Nouvelle mention : 129 600 € divisé en 1 296 parts sociales de 100 € chacune, attribuées à Claude POLETTE pour 648 parts sociales et à Lylia NOURANI pour 648 parts sociales ; Parts en industrie : Ancienne mention : Claude POLETTE, 50 parts en industrie, Lylia NOURANI, 50 parts en industrie, Sophie APPAIX, 50 parts en industrie, soit un total de 150 parts en industrie Nouvelle mention : Claude POLETTE, 50 parts en industrie, Lylia NOURANI, 50 parts en industrie, soit un total de 100 parts en industrie Gérance : Ancienne mention : Claude POLETTE, 16 boulevard de Marne DIJON (21), Lylia NOURANI, 7 rue de Fontaine DIJON (21), Sophie APPAIX, 26 rue Laplace DIJON (21) Nouvelle mention : Claude POLETTE, précitée, Lylia NOURANI, précitée Raison sociale : Ancienne mention : SCP ARGON - POLETTE - NOURANI - APPAIX AVOCATS ASSOCIES Nouvelle mention : SCP ARGON - POLETTE - NOURANI AVOCATS ASSOCIES RCS DIJON,

Pour avis : La gérance

L2504902



Catherine DELOGE-MAGAUD
14 Rue Jean Giono
21000 DIJON

**GALERIE D'ART
CHRISTIAN DAZY**
(Anciennement GALERIE D'ART DAZY SANTIAGO)

Société par Actions Simplifiée au capital de 125 000 EUROS
Siège social : 4 Rue Montmartre
3 Rue Eugène Guillaume
21000 DIJON
RCS DIJON 381 343 003

Par décisions en date du 01/10/2025, l'associé unique a constaté à compter de ce même jour que la société devenait unipersonnelle suite à la réunion des titres de la société en une seule main.

Puis il a pris acte de la démission de Madame Lorella SANTIAGO de ses fonctions de présidente à compter du 01/10/2025 et nommé en remplacement Monsieur Christian DAZY demeurant 11 Rue du Chanoine Marilier 21490 VAROIS ET CHAIGNOT, pour une durée indéterminée, à compter de ce même jour.

Il a également décidé de transférer le siège social à compter du 01/10/2025 de 4 Rue Montmartre -3 Rue Eugène Guillaume, 21000 DIJON à 8 Rue Ambroise Martin, 74120 MEGEVE et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Et de modifier la dénomination sociale de la société et modifier l'article 3 des statuts en conséquence à compter du 01/10/2025

Ancienne dénomination : GALERIE D'ART DAZY SANTIAGO
Nouvelle dénomination : GALERIE D'ART CHRISTIAN DAZY
Mentions au RCS de Dijon.

Pour avis : Le président

L2504905

**BENIGNE JOLY-
COTE D'OR**

Société Civile au capital de 100 Euros
Siège :
Allée Roger Renard - 21240 TALANT
RCS DIJON : 810 572 248

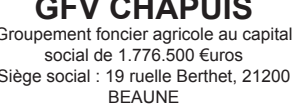
Suivant procès-verbal du 30 juin 2025, l'Assemblée Générale a :

- pris acte de la démission de leurs fonctions de cogérants de M^{me} Florence MARNAT, de M. Jean-Paul CAMUSET et de M. Michel ECOSSE à compter de ce jour
- nommé en qualité de cogérant, à compter de ce jour, M. Aurélien LAMBERT demeurant 15 Rue Raoul de Juigné - 21000 DIJON.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis.

L2504932



GFV CHAPUIS
Groupeement foncier agricole au capital social de 1.776.500 Euros
Siège social : 19 ruelle Berthet, 21200 BEAUNE
880 256 847 RCS Dijon

Aux termes des décisions en date du 7 octobre 2025, les associés ont décidé la transformation de la société en société civile à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

L'objet de la société, sa durée, son capital social et son siège social demeurent inchangés.

La date de son exercice social a été modifié : la date de clôture est fixée au 15 octobre de chaque année, l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025 sera clôturé le 15 octobre 2025.

La dénomination sociale de la société devient : CHAPUIS à compter du 07/10/2025.

Monsieur François CHAPUIS et Madame Colette CHAPUIS sont maintenus dans leurs fonctions de cogérants.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

L2504936



BREMENS | AVOCATS
LYON CITE INTERNATIONALE
45, quai Charles-de Gaulle
69006 LYON

DUPARCHY

SCI au capital de 2.160 euros
Siège: 6 rue Jean Vachon
21130 AUXONNE
RCS DIJON: 538 247 081

L'assemblée générale réunie le 30 juin 2025 a décidé de réduire le capital d'une somme de 120 € pour le ramener à 2.040 € par annulation de 8 parts de 15 € chacune et de modifier les statuts en conséquence. La même assemblée a pris acte de la démission de M^{me} Anne DOLE LAUFENBURGER de ses fonctions de cogérante. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis.

L2504939

BOBARD FRERES
SAS au capital de 300.375 Euros
Siège social :
16 Av. du 8 Septembre
21200 BEAUNE
515 620 342 RCS Dijon

L'AGOA en date du 30/09/2025, il résulte que M^{me} Julie BOBARD, demeurant 8, allée des Creux Chaumont - 21200 BLIGNY LES BEAUNE, a été nommé en qualité de nouveau membre du Comité de Direction, à compter du 01/10/2025.

Pour avis : Le Président.

L2504943



**Peyrière
& Boizard**
NOTAIRES ASSOCIÉS

**Louise RÉROLLE
et Axelle MOURLIN,
Notaires Associés**

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
1 rue Nicolas Berthot - 21000 DIJON
945 022 176 RCS Dijon



**Eole
EXPERTISE**

AUTOPRO+
SARL unipersonnelle
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 12 rue Edmond Voisenet
21000 DIJON
933612962

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une décision en date du 1^{er} octobre 2025, l'Associé Unique a nommé :

Sadaqat DAUDZAI , demeurant 6 boulevard Thiers 21000 DIJON, en qualité de co-gérant associé pour une durée illimitée

Pour avis : La gérance

L2504953



**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

**INSTITUT DE
CANCEROLOGIE
DE BOURGOGNE**

Société par action simplifiée
Au capital de 4.070.600 Euros
Siège social :
18 Cours Général de Gaulle
21000 DIJON
877 847 962 R.C.S. Dijon

ASSP en date du 13/10/2025 : a été nommé, en qualité de Directeur général, à compter de ce jour et sans limitation de durée : M. Julien CHARRET, demeurant 8 rue Emiland Gauthy - 71640 GIVRY. L2504969

SCI DES SOLEILS
SCI au capital de 200 €
Siège social : 7 RUE DE L'AUXOIS
21540 SOMBERNON
RCS de DIJON n°914 708 532

Avis de modification

L'AGE du 25/10/2024 a décidé à compter du 25/10/2024 de :

- de nommer en qualité de co-gérante M^{me} WOIRIN NADINE, demeurant 7 RUE DE L'AUXOIS 21540 SOMBERNON en remplacement de M. DANGREMONT LUCAS, pour cause de démission.
- transférer le siège social de la société au 7 RUE DE L'AUXOIS, 21540 SOMBERNON.

Modification au RCS de DIJON.

TEUFEL FREDERIC

L2505046



**LEGI
CONSEILS** Société d'avocats

**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

**EARL MONIOT
ALAIN ET SIMON**
Entreprise agricole à responsabilité limitée
au capital de 103.950 Euros
Siège social : 43 route de Talmay
21310 RENEVE
319 642 278 R.C.S. Dijon

Par acte des décisions unanimes des associés en date du 24 septembre 2025, il a été décidé et réalisé une augmentation du capital social de 10.395 €.

Ancienne mention :
- Le capital social est fixé à 93.555 €.
Nouvelle mention :
- Le capital social est fixé à 103.950 €.

Pour avis : La Gérance.

L2504973



**LEGI
CONSEILS** Société d'avocats

**LEGI CONSEILS
BOURGOGNE**
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

B27-AI
Société par actions simplifiée au capital de 1 098 536,27 euros
Siège social : Les Bureaux de Churchill
2 rue René Char, 21000 DIJON
444 594 311 RCS Dijon

**BURGUNDY
VENTURES
FRANCE**
par sigle BVF
Société par actions simplifiée au capital de 4.879.255 Euros
Siège social :
CHENOVE (21300), 44 rue de Longvic
803 559 905 R.C.S. Dijon

1. Aux termes de l'AGE du 2 juin 2025 et des décisions du président des 2 juin 2025 et 16 juin 2025, le capital social, augmenté d'une somme de 19.803 €, a été porté de 4.833.634 € à 4.853.437 € ;

2. Par décisions du président des 30 juin 2025 et 2 novembre 2022 et des décisions unanimes des associés des 31 octobre 2022 et 1^{er} novembre 2022, le capital social a été augmenté de 25.818 € et porté de 4.853.437 € à 4.879.255 €.

L2504994

CACB'INVEST
SAS au capital de 30 000 000 €
Siège social : 18, rue Davout - 21000 DIJON
944 163 427 RCS DIJON

AVIS

Suivant décisions du 13/10/2025, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital de 8 000 000 € pour le porter de 30 000 000 € à 38 000 000 € par voie d'apport en nature et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts. Ancienne mention : 30 000 000 €. Nouvelle mention : 38 000 000 €. Modification RCS DIJON.

Pour avis.

L2505055

GROUPE BORDET

GROUPE BORDET, SAS au capital de 477.136 €, siège social : Froidvent - 21290 LEUGLAY, n° 835 720 186 R.C.S. DIJON. Aux termes de décisions en date du 31/10/2024, l'associée unique a décidé de nommer en qualité de président, à compter du 01/12/2024, Monsieur Cyril FLORES, demeurant 9 rue Thénard - 75005 PARIS, en remplacement de la société ActiPME. L2505047



**FIDAL
AVOCATS**

Marbotte Plaza - 2 B avenue Marbotte
21000 DIJON

Tauw France
SASU au capital de 950 000 euros
Siège social : 7 Rue du Golf, 21800 QUETIGNY
398 271 577 RCS DIJON

**Changement commissaire
aux comptes**

Aux termes des décisions de l'associé unique du 28/06/2025,

la société SOGECO, SAS au capital de 100 000 € dont le siège social est 12 Rue Paul Ronin, 42100 SAINT ETIENNE, immatriculée n° 724 501 945 RCS SAINT-ETIENNE a été nommée commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société IN EXTENSO RHONE ALPES, dont le mandat est arrivé à expiration ;

la Société BEAS, commissaire aux comptes suppléant dont le mandat est arrivé à expiration, n'a pas été renouvelé dans ses fonctions. Il n'a pas été procédé à son remplacement, la société SOGECO étant une personne morale non unipersonnelle.

L2505063



Notaire

**SCP GUILARD CONVERS
PERRIER**
Notaires Associés
7 boulevard de Broesses - 21000 DIJON

SCI LA GRIFFE
Capital : 152,45 Euros
Siège :
28 rue des Perrières - 21000 DIJON
RCS Dijon 342 800 422

Le PV de décision du 01/10/2025 a pris acte

- de la démission de M. Gérard DOUTEAU de ses fonctions de gérant;
- de nommer, à compter du 01/10/2025, M. Eric DOUTEAU, dmt à CHAMBEIRE (21110), 4 rue de Longchamp, comme gérant ;
- de transférer le siège social au 4 rue de Longchamp, CHAMBEIRE (21110) à compter du 01/10/2025.

Pour insertion : Me CONVERS.

L2505064

**DESTINATION
WINES**

Suivant décision en date du 08/10/2025, les associés de la société DESTINATION WINES, par sigle DWDW, SARL au capital de 4.000 €, siège social : 6 rue des Haras - 21200 MEURSANGES, R.C.S. DIJON 849 104 682, ont décidé de transférer le siège social au 17 rue du Mont du Chat - 21200 SAINTE MARIE LA BLANCHE à compter du même jour, et de modifier en conséquence les statuts.

Pour avis : La gérance.

L2505069



**FIDAL
AVOCATS**

13 rue du 19 Mars 1962 - 71000 SANCÉ

**FERME DE
NOUVILLE**

SCEA au capital de 15.000 Euros
Siège social : Résidence Les Perrières
4 route de Dijon - 21700 NUITS SAINT GEORGES
799 281 464 R.C.S. Macon



eca

DENT'IS

SELARL en cours de transformation en SARL
au capital de 1.000 Euros
Siège social :
2 rue Général Charbonnel
21121 IS SUR TILLE
480 454 925 R.C.S. Dijon

Suivant délibération en date du 01/10/2025, l'assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la société en SARL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La durée de la société, son siège social et son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 1.000 € (1.000 parts sociales de 1 €).

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

DÉNOMINATION
ANCIENNE DÉNOMINATION : DENT'IS.
NOUVELLE DÉNOMINATION : SARL DENT'IS.
OBJET SOCIAL
ANCIEN OBJET : La société a pour objet l'exercice de la profession dentaire. Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer. Elle peut réaliser toutes opérations concourant directement ou indirectement à l'objet social.
NOUVEL OBJET : L'acquisition, la propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, nus et/ ou meublés, dont elle est ou pourrait devenir propriétaire ultérieurement, la gestion, l'acquisition et l'administration de valeurs mobilières, placements ainsi que toutes opérations financières d'achat ou vente de titres, et toutes opérations commerciales et industrielles se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

GÉRANTS
NOUVELLE MENTION : Charles CHURIE, 3 place de la France Libre - 21000 DIJON ; Anne DELIOT, 4 rue du Professeur Robert Debré - 21000 DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2505075

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

SARL ERIONA

L'AGE du 14/10/2025 de la «SARL ERIONA», capital : 100 €, siège social : 5 Impasse de la Margelle 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, 792 181 273 RCS DIJON, a décidé d'augmenter le capital social de 25 000 € par l'incorporation directe de réserves au capital. Modification des articles 6 et 7 des statuts. Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de cent euros (100 €). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille cent euros (25 100 €). L2505074

M TES LUNETTES

SARL au capital de 1.000 Euros
Siège social : 7A rue du Canal
21470 BRAZEY EN PLAINE
R.C.S. de Dijon 933 434 458

Par décision de l'associé unique et président en date du 13 octobre 2025, il a été décidé de transférer le siège social au 23 place de l'Hôtel de Ville à 21470 BRAZEY EN PLAINE, à compter du même jour, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts. Mention sera faite au R.C.S. de DIJON. L2505078

CACB'INVEST

SAS au capital de 38 000 000 €
Siège social : 18, rue Davout - 21000 DIJON
944 163 427 RCS DIJON

Suivant décisions du 13/10/2025, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital de 447 000 € pour le porter de 38 000 000 € à 38 447 000 € par voie d'apport en nature et de modifier en conséquence les articles 6 et 7 des statuts. Ancienne mention : 38 000 000 €. Nouvelle mention : 38 447 000 €. Modification RCS DIJON. Pour avis. L2505082



SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN
Michael BOUROTTE
Avocats
10 rue Jean Giono - 21000 DIJON

NIA

Société par actions simplifiée
au capital de 1.000 Euros
Siège social : 7 rue des Ardennes
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 902 500 974

Transfert du siège social

Décision unanime des associés du 01/10/2025 :
Ancienne mention : 717 rue de l'Aviation, Aéroport de Dijon à OUGES (21), Nouvelle mention : 7 rue des Ardennes à DIJON (21). R.C.S. : DIJON. Pour avis : Le Président. L2505096

FABIEN DRUBIGNY ARCHITECTE

EURL au capital de 5.000 Euros
Siège social : 1 rue du Château
21120 VILLEY SUR TILLE
R.C.S. de Dijon n°823 408 075

Avis de modification

L'AGE du 02/07/2025 a décidé à compter du 02/07/2025 de :
- constater la cession par M. FABIEN DRUBIGNY, associé unique, par acte sous seing privé en date du 02 juillet 2025, de 125/500 parts à M. Paul Thémiot et de 50/500 parts à M^{me} Clémentine Assila ;
- transformer l'EURL en Société à Responsabilité Limitée (SARL), sans création d'une nouvelle personne morale ;
- modifier la dénomination sociale de la société anciennement EURL FABIEN DRUBIGNY ARCHITECTE qui devient SARL DRUBIGNY ARCHITECTES ;
- transférer le siège social de la société au 16 place des Ducs de Bourgogne - 21000 DIJON.
Modification au R.C.S. de DIJON. Fabien Drubigny L2505102

POURSUITE D'ACTIVITE

VIN & TERROIRS

Société par actions simplifiée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 10 Rue Gaston Rounpel,
21160 COUCHEY
847731510 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2025, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. POUR AVIS Le Président L2502704

CROSSFIT HAEKKUN 2.1

22 Rue Professeur Louis Neel
21600 LONGVIC

CROSSFIT HAEKKUN 2.1 - Société à responsabilité limitée - au capital de 10 000 euros - Siège social : 22 Rue Professeur Louis Neel 21600 LONGVIC 852 979 251 RCS DIJON : le 30/09/2025, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. L2504734

COUTRAS IMMO

SAS au capital de 100 000 Euros
Siège social : 28, rue de la Préfecture - 21000 DIJON
928 415 538 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 30/09/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis : Le président. L2504904

DISSOLUTION

DE SOCIETE

BEAUNE FERMETURES

EURL au capital de 7.500 Euros
Siège social : 68 rte de Beaune
21200 BLIGNY LÈS BEAUNE,
478 582 463 RCS de Dijon

Le 15/09/2025, l'associé unique a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. MASSON David, demeurant 14 Rue du Paquier 21200 BLIGNY LÈS BEAUNE, et fixé le siège de liquidation au siège social. Mention au RCS de DIJON. L2504877

HERME PRODUCTION

SAS au capital de 1.000 Euros
Siège social :
64 rue Charles Poisot - 21000 DIJON
934 844 929 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 10/10/2025 l'associé unique a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. STEFAN Bogdan Paul, demeurant 8 Passage de Ménilmontant - 75011 PARIS, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de DIJON. L2504913

L'AUBERGE AUX BRETZELS

Le 30/09/2025, l'Associé Unique de la société L'AUBERGE AUX BRETZELS (SARL, capital : 1 500 €, siège : 3 Rue Sainte Claire Deville 21000 DIJON, 929 143 220 RCS DIJON) a décidé la dissolution anticipée de la Société avec effet au 30/09/2025 et sa mise en liquidation amiable, a nommé Vincent SANCHEZ (demeurant 3 Rue Sainte Claire Deville 21000 DIJON) liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, a fixé le siège de liquidation au 3 Rue Sainte Claire Deville 21000 DIJON pour toute correspondance et notification d'actes et documents. Dépôt RCS DIJON. Pour avis. L2504967

SCI SOLAU

Suivant AGE en date du 31/12/2024, les associés de la société SCI SOLAU, SCI au capital de 1 000 euros, Siège social : 10 Rue du Centre 21320 ESSEY, RCS DIJON 813 669 785 ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Ils ont nommé comme liquidateur Madame Anne-Sophie CHALUT-NATAL, demeurant 10 Rue du Centre 21320 ESSEY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 10 Rue du Centre 21320 ESSEY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis - Le Liquidateur.

L2505056

SCI DE LA SOURCE DE L'ARMANCON

Suivant AGE en date du 31/12/2024, les associés de la société SCI DE LA SOURCE DE L'ARMANCON, SCI au capital de 1.000 €, siège social : 3B rue de Clonot - 21320 ESSEY, R.C.S. DIJON 415 392 018 ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Ils ont nommé comme liquidateur Madame Anne-Sophie CHALUT-NATAL, demeurant 10 rue du Centre - 21320 ESSEY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au 10 rue du Centre - 21320 ESSEY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2505057

CLOTURE

DE LIQUIDATION

MJP HOLDING

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 23 rue Amiral Courbet - 21000 DIJON
Siège de liquidation : 23 rue Amiral Courbet - 21000 DIJON
442185385 RCS DIJON

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 30 septembre 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pierre CLEON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2504686

ST BRIAC MEGEVE ET AILLEURS

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 23 rue Amiral Courbet - 21000 DIJON
Siège de liquidation : 23 rue Amiral Courbet - 21000 DIJON
442184768 RCS DIJON

Avis de clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 30 septembre 2025 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Pierre CLEON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis Le Liquidateur

L2504687

SAS BOAVISTA CONCEPT

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 9 grande rue
21490 VAROIS ET CHAIGNOT
RCS de DIJON n°949 350 482

Avis de liquidation

L'Assemblée générale ordinaire du 31/07/2025 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M^{me} DA SILVA ROCHA TERESA DOS ANJOS de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/07/2025.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

LE PDG

L2504776

SCI SOLAU

Suivant AGO en date du 31/12/2024, les associés de la société SCI SOLAU, SCI en liquidation au capital de 1.000 €, Siège social et siège de liquidation: 10 Rue du Centre 21320 ESSEY, RCS DIJON 813 669 785 ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Anne-Sophie CHALUT-NATAL, demeurant 10 Rue du Centre 21320 ESSEY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis - Le Liquidateur.

L2505058

SCI DE LA SOURCE DE L'ARMANCON

Suivant AGO en date du 31/12/2024, les associés de la société SCI DE LA SOURCE DE L'ARMANCON, SCI en liquidation au capital de 1.000 €, siège social : 3B rue de Clonot - 21320 ESSEY et siège de liquidation : 10 rue du Centre - 21320 ESSEY, R.C.S. DIJON 415 392 018 ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Anne -Sophie CHALUT-NATAL, demeurant 10 rue du Centre - 21320 ESSEY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2505059

ANNONCES LÉGALES

NIOT Angélique
DOTTI Virginie
COLLET Chloé
TYSSANDIER Julie
03.80.68.25.55
annoncel legale.jdp@legalnet.org

AVIS

ADMINISTRATIF



Commune d'Auxonne

Droit de préemption urbain simple et renforcé

Par délibération en date du 2 octobre 2025, le conseil municipal a approuvé l'adaptation du périmètre du droit de préemption urbain simple et renforcé sur les zones U et AU, délimité par un plan annexé au PLU approuvé le 2 octobre 2025.

Ladite délibération est affichée en mairie d'Auxonne pendant un mois à compter du 8 octobre 2025. L2504660

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ALÉSIA ET DE LA SEINE

Avis d'enquête publique unique

Plan local d'urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Pays d'Alesia et de la Seine comprenant un plan de mobilité simplifié et des projets de périmètres délimités des abords

Par arrêté N°2025-22, le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine, responsable de la procédure, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine comprenant un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) et des Périmètres Délimités des Abords (PDA) des Monuments Historiques.

L'enquête unique portant sur les projets de PLUi de la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine comprenant un PDMS et des Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques se déroulera du 30 octobre 2025 à 9h00 au 1^{er} décembre 2025 à 17h00, soit 33 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine, 18 avenue Jean Jaurès à Venarey -Les-Laumes (21150).

Le projet de PLUi est un document de planification qui établira des règles générales d'utilisation du sol, pour une gestion équilibrée et dynamique des ressources du territoire, permettant à l'ensemble des 24 Communes de la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine de poursuivre son développement dans un esprit raisonné et cohérent. Ce PLUi se veut être un document fédérateur, pour assurer l'attractivité du territoire tout en assurant la préservation des singularités de chaque Commune. Les orientations de son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sont les suivantes :

- Préserver l'environnement et la qualité d'un cadre de vie exceptionnel ;
- Accompagner l'attractivité résidentielle du territoire ;
- Conforter le rôle majeur en matière d'économie, de tourisme et d'agriculture ;
- Diversifier l'accessibilité du territoire et favoriser les mobilités bas-carbone.

Les projets de Périmètres Délimités des Abords des Monuments Historiques concernent 12 Communes : Alise-Sainte-Reine, Boux-Sous-Salmaise, Darcey, Frôlois, Gissey-Sous-Flavigny, Hauteroche, Grignon, Marigny-Le-Cahouët, Salmaise, Thenissey, Venarey -Les Laumes et Verrey-sous-Salmaise.

Ces périmètres viennent se substituer aux périmètres de 500m existants autour des abords des Monuments Historiques et seront annexés au PLUi en tant que servitude d'utilité publique.

Par décision n°E2500081/21 Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Dijon en date du 24 juin 2025 a désigné les membres de la commission d'enquête :

- M. Georges LECLERCQ, Président ;
- M. Jean-Michel MERIAUX et M. Jean -Luc JOEFFROY, membres titulaires ;
- M. Philippe COLOT, membre suppléant.

Le dossier d'enquête publique comprend :

- Un projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal incluant un Plan de Mobilité Simplifié ;
- L'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse du Président de la COPAS à cet avis ;
- Les avis des personnes publiques associées et des Communes ;
- Un projet de création de douze périmètres délimités des abords.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public dans les lieux, dates et horaires suivants :
Jeudi 30 octobre 2025 :
- de 9h à 12h - Mairie de Venarey-Les-Laumes ;
- de 14h à 17h - Mairie d'Alise-Sainte-Reine.

Mardi 4 novembre 2025 :
- de 9h à 12h - Mairie de Darcey ;
- de 14h à 17h - Mairie de Salmaise.
Jeudi 6 novembre 2025 :
- de 9h à 12h - Mairie de Flavigny-Sur-Ozerain.
Samedi 8 novembre 2025 :
-de 9h à 12h - Mairie de Venarey-Les-Laumes
Jeudi 13 novembre 2025 :
-de 14h à 17h - Mairie de Flavigny-Sur-Ozerain

Samedi 15 novembre 2025 :
- de 9h à 12h - Mairie de Verrey-Sous-Salmaise ;
- de 9h à 12h - Mairie de Darcey.
Jeudi 20 novembre 2025 :
- de 14h à 17h - Mairie de Darcey.
Samedi 22 novembre 2025 :
- de 9h à 12h - Mairie d'Alise-Sainte-Reine.
Vendredi 28 novembre 2025 :
- de 14h à 17h - Mairie de Verrey-Sous-Salmaise.

Samedi 29 novembre 2025 :
- de 9h à 12h - Mairie de Flavigny-sur-Ozerain.
Lundi 1^{er} décembre 2025 :
- de 9h à 12h - Mairie d'Alise-Sainte-Reine ;

- de 14h à 17h - Mairie de Venarey-Les-Laumes.

La commission d'enquête est tenue de recueillir les remarques et avis du public concernant l'ensemble des communes de la COPAS indépendamment du lieu de permanence.

Le dossier sous forme papier ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par les membres de la commission d'enquête, seront tenus à la disposition du public, aux jours et horaires habituels d'ouverture des mairies désignées comme lieux d'enquête à l'exception des jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Le dossier sous forme numérique pourra être consulté et téléchargé pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse électronique : <https://www.registre-dematerialise.fr/6667/>

Il pourra également être consulté dans toutes les communes de la COPAS.

Le public pourra consigner ses observations :

- sur les registres d'observation mis à disposition dans les lieux d'enquête ;
- par voie électronique à : enquete-publique-6667@registre-dematerialise.fr du jeudi 30 octobre 2025 à 9h au samedi 1^{er} décembre à 17h ;
- par voie postale, courrier adressé au siège de l'enquête publique, 18 avenue Jean Jaurès à Venarey-Les Laumes (21150), à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête - projet de PLUi.

Au terme de l'enquête publique, le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal comprenant un Plan de Mobilité Simplifié, le projet de création de douze périmètres délimités des abords, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, seront soumis à délibération du Conseil Communautaire. L2504950

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

EPOUX CORDEL - GENTILHOMME

Monsieur Guy René CORDEL, retraité, né à CASABLANCA (MAROC), le 16 novembre 1943 et Madame Sylviane berthe GENTILHOMME, retraitée, née à LONS LE SAUNIER (39000), le 12 septembre 1949, demeurant ensemble à SAINT APOLLINAIRE (21850), 6 rue Paul Claudel, mariés à la Mairie de DIJON (21000), le 13 avril 1966, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un changement de régime matrimonial afin d'adopter le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale en pleine propriété au survivant d'entre eux. L'acte a été reçu par Me Marc JESS, notaire à SAINT APOLLINAIRE, le 9 octobre 2025. Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Marc JESS, notaire à SAINT APOLLINAIRE, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil -

Me Marc JESS, Le Notaire. L2504965


SCP Philippe SCHANG et Séverine TARDY
Notaires associés
3 Boulevard des Valendons
21300 CHENOVE
Tel : 03-80-52-51-12
Email : scp.schang-tardy@notaires.fr

EPOUX CHAVANNE

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître SCHANG PHILIPPE, notaire à CHENOVE (21300), le 14/10/2025.

M. CHAVANNE Patrick Jean Paul et M^{me} DEVULDER Catherine Marie Mauricette demeurant ensemble 6 rue de la cour du moulin, 21420 BOUILLAND, mariés le 10/07/1982 sous le régime de communauté réduite aux acquêts sont convenus de changer de régime matrimonial afin d'adopter le régime de communauté universelle.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Maître SCHANG PHILIPPE, notaire à CHENOVE (21300) où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal.

SCP SCHANG ET TARDY
NOTAIRES ASSOCIES
L2505054


est habilité à publier vos annonces judiciaires et légales

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jpdp@legalnet.org

AVIS DIVERS


SCP Philippe SCHANG et Séverine TARDY
Notaires associés
3 Boulevard des Valendons
21300 CHENOVE
Tel : 03-80-52-51-12
Email : scp.schang-tardy@notaires.fr

Mme ROBERT ISABELLE

Avis d'envoi en possession

Par testament du 20/06/2019 déposé le 20/05/2025 au rang des minutes de Maître SEVERINE TARDY, notaire à CHENOVE (21300) - 3 BOULEVARD DES VALENDONS, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le tribunal de grande instance de DIJON.

M^{me} ROBERT ISABELLE CATHERINE, demeurant 57 rue des Murets, 21610 FONTAINE FRANCAISE, née le 12/11/1970 à PITHIVIERS, décédée le 15/01/2025 à FONTAINE FRANCAISE, a institué plusieurs légataires universels.

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter du 10/10/2025 entre les mains de Maître RACHEL VERHEE, notaire à PITHIVIERS (45300) - 2 Faubourg du Croissant chargé du règlement de la succession.

SCP SCHANG ET TARDY.
L2504930


JOUFFROY + FILEAS
NOTAIRES ET AVOCATS
43 rue Devosge à DIJON

Madame Céline GRAPIN

Par ordonnance du Juge des tutelles du Tribunal Judiciaire de DIJON, en date du 27 juin 2025, la succession de Madame Céline GRAPIN décédée le 9 février 2025 à DIJON, a été acceptée à concurrence de l'actif net par Mademoiselle Maëlys MODET, représentée par Monsieur Thibaud MODET.

Un inventaire a été déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire de DIJON le 11 septembre 2025.

Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les quinze mois de la date de l'insertion au BODACC (23 septembre 2025), en l'office notarial JOUFFROY & FILEAS, 43 rue Devosge. Pour avis.

L2505099

SUCCESSION VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 04/08/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. REGNIER Jacques décédé le 20/10/2017. Réf. 0218154204. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2504983

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 11/08/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. ZAMORA Jean-Pierre décédé le 22/01/2025. Réf. 0218154214. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2504984

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 04/08/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BOUILLET Philippe décédé le 17/07/2012. Réf. 0218154373. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2504997

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 11/07/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. GANDREAU Andre décédé le 29/12/2024. Réf. 0218154654. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2505013

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 11/07/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. MALAFA William décédé le 18/03/2025. Réf. 0218154657. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2505018

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 11/07/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. KARULA Vinko décédé le 11/01/2025. Réf. 0218154658. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2505020

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 11/07/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. HAUTEVILLE Raymond décédé le 28/04/2021. Réf. 0218154660. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2505022

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 11/07/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. CATTEAU Michel décédé le 12/01/2025. Réf. 0218154140. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2505023

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 11/07/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BODINI Andre décédé le 19/11/2023. Réf. 0218154661. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2505024

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 11/07/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. HUTINEL Yves décédé le 02/11/2024. Réf. 0218154142. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2505025

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 11/07/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. DE BONNEVILLE Gerard décédé le 02/07/2022. Réf. 0218154165. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2505029

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de DIJON en date du 11/07/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. FRADET Dominique décédé le 20/12/2023. Réf. 0218154163. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR. L2505030

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. CHETOUI Mohamed décédé le 05/01/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218132830. L2505032

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BEURDELET Marcel décédé le 20/10/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218146209. L2505036

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BUSONT Eric décédé le 06/07/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218145116. L2505037

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. CARRELET Jean-Pierre décédé le 17/12/2023 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218145105. L2505038

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. BUSBY Selwyn décédé le 17/12/2020 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218146212. L2505039

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BENEY Marie-Claude décédée le 30/05/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218147150. L2505040

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BERTRAND Marie-Thérèse décédée le 31/01/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218147160. L2505041

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} BENT MEHDI BEN MOHA Khadija décédée le 02/09/2024 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218147161. L2505042

TRIBUNAUX EXTERIEUR

CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

CORTIX SA
19 avenue Neil Armstrong, Parc d'Activités Neil Armstrong II - 33700 Mérignac. R.C.S. BORDEAUX : 421 603 747.
Etablissement secondaire à DIJON : 421 603 747 - 2007 B 839.
ACTIVITE : Service administratif liée à la réalisation de logiciel.
Jugement du tribunal de commerce de Bordeaux en date du 6 octobre 2025, prononce la clôture de la procédure pour insuffisance d'actif. L2504960

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

IKKS GROUP
94 rue Choletaise, Saint-Macaire-En-Mauges - 49450 Sèvremoine. R.C.S. PARIS : 339 899 940.
Etablissement secondaire à DIJON : 339 899 940 - 2004 B 583.
ACTIVITE : Création fabrication commercialisation de tous produits d'habillement et accessoires d'habillement.
Le Tribunal des Activités Économiques de Paris a prononcé en date du 02/10/2025 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro P202503697 date de cessation des paiements le 12/09/2025, et a désigné juge commissaire : M. Philippe Bontemps, juge commissaire suppléant : M^{me} Pascale Cholmé, administrateur : SELARL EL BAZE-CHARPENTIER en la personne de Me Jonathan El Baze, membre de Solve 41 rue du Four 75006 Paris, SELARL FHBX en la personne de Me Hélène Bourbonloux 176 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine, , avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire : SELARL ASTEREN en la personne de Me Charles-Axel Chuine 55 rue de Lyon 75012 Paris, SELARL MONTRAVERS YANG-TING en la personne de Me Yohann Yang-Ting 9 rue du Mont Thabor 75001 Paris, , et a ouvert une période d'observation expirant le 02/04/2026, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au bodacc. L2504966

IKKS RETAIL
8-10 rue Barbette - 75003 Paris 3^e Arrondissement. R.C.S. PARIS : 479 960 965.
Etablissement secondaire à DIJON : 479 960 965 - 2010 B 91.
ACTIVITE : Vente de prêt-à-porter junior et accessoires.
Le Tribunal des Activités Économiques de Paris a prononcé en date du 02/10/2025 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro P202503691 date de cessation des paiements le 12/09/2025, et a désigné juge commissaire : M. Philippe Bontemps, juge commissaire suppléant : M^{me} Pascale Cholmé, administrateur : SELARL EL BAZE-CHARPENTIER en la personne de Me Jonathan El Baze, membre de Solve 41 rue du Four 75006 Paris, SELARL FHBX en la personne de Me Hélène Bourbonloux 176 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine, , avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire : SELARL ASTEREN en la personne de Me Charles-Axel Chuine 55 rue de Lyon 75012 Paris, SELARL MONTRAVERS YANG-TING en la personne de Me Yohann Yang-Ting 9 rue du Mont Thabor 75001 Paris, , et a ouvert une période d'observation expirant le 02/04/2026, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au bodacc. L2504958

PEVESCAL
Roche sur Loue au Fourneau de Roche - 25610 ARC ET SENAS. RCS BESANCON : 351 134 812. Etablissement secondaire à DIJON : 351 134 812 - 2003 B 801. Activité : fabrication et commercialisation de tous produits Meneuses.
Jugement du tribunal de commerce de BESANÇON prononçant en date du 1^{er} Octobre 2025 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 30 Septembre 2025 , désignant administrateur la SELARL AJ Partenaires, représentée par Maître Jean-Baptiste AUDRAS et Maître Jérôme ABADIE 22, rue du Cordier - BP 107 - 01003 BOURG EN BRESSE avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes de gestion, mandataire judiciaire Selarl Guigon Associés 3, avenue Commandant Marceau - 25000 BESANÇON.
Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au BODACC du jugement d'ouverture. L2504959

Sens Of Life
20 rue Philippe - 51100 Reims. RCS MONTPELLIER : 809 520 588. Etablissement secondaire à DIJON : 809 520 588 - 2023 B 427.
ACTIVITE : bureau D études dans le secteur de l'environnement.
Jugement du tribunal de commerce de Montpellier prononçant en date du 06 Octobre 2025 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Juin 2025, désignant administrateur Me Olivier FABRE 7, rue Ecole de Médecine - 34000 Montpellier avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire Me Vincent AUSSEL Arche Jacques Coeur - 222, place Ernest Granier - 34000 Montpellier .
Les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au BODACC du jugement d'ouverture. L2504962

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DIJON

Jugement du 07 octobre 2025
SARL L'OISEAU DE PARADIS, 60 Rue Monge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 948 189 493. Autres commerces de détail spécialisés divers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. L2504927

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Jugement du 07 octobre 2025
Monsieur Morgan LEMAISTRE (EI), 148 B route de Dijon, 21470 Brazey -en-Plaine, RCS Greffe de Dijon 932 354 517. Autres commerces de détail sur évenitaires et marchés. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, en application du III de l'article L. 681-2 du code de commerce, date de cessation des paiements le 07 Juillet 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2504917

SAS D'S CMC, 16 Route de Longecourt en Plaine, 21910 Corcelles -lès-Cîteaux, RCS Greffe de Dijon 942 596 222. Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 22 Septembre 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2504926

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

SARL NEARBY COPIA, 54 Rue Charles Dumont, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 908 921 695. Supérettes. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Avril 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean -Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814 -13 du code de commerce. L2504928

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Jugement du 07 octobre 2025

SAS LADIO, 75 Rue Berbisey, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 929 719 482. Activités des sièges sociaux. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Mars 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean -Joachim BISSIEUX 2 B, avenue de Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814 -2 et L. 814-13 du code de commerce. L2504918

SARL LE SHAMRAT, 9 Rue Marceau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 894 397 975. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 28 Août 2025 , désignant mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2504925

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Jugement du 07 octobre 2025

SAS URBANFOODS, 61 Rue d'York, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 849 651 427. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504919

SARL LEO PEINTURE (LEO PEINTURE), 2 Rue Étienne Hajdu, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 907 434 252. Travaux de peinture et vitrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504920

SAS AS, Zac Acti Sud Allée Olivier de la Marche, 21160 Marsannay-la-Côte, RCS Greffe de Dijon 811 581 974. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504921

SARL AUXLX ET THYM, 18 Rue Georges Duthu, 21600 Longvic, RCS Greffe de Dijon 828 266 098. Commerce de gros (commerce interentreprises) alimentaire spécialisé divers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504922

Madame Elodie BARÇON (EI), 89 avenue de la Gare, 21220 Gevrey-Chambertin, RCS Greffe de Dijon 853 657 690. Coiffure. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504923

SAS BARBAR, 44 Rue Antoine Masson, 21130 Auxonne, RCS Greffe de Dijon 887 934 487. Restauration traditionnelle. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2504924

Yonne

GERANCE

FIN DE GERANCE

BURGER KING RESTAURATION/ JSML

Le contrat de location gérance consenti par la société BURGER KING RESTAURATION, SAS, siège social sis 34 rue Mozart, Immeuble Le Cassiopée, 92110 Clichy, 801 363 227 R.C.S. NANTERRE, à compter du 01/07/2019 pour se terminer le 30/06/2028, au profit de la société JSML, SASU, siège social sis 5-7-9 avenue Gambetta - 89000 AUXERRE, 844 698 449 R.C.S. AUXERRE, et portant sur le fonds de commerce de restauration rapide sous enseigne « BURGER KING® », sis 5-7-9 avenue Gambetta - 89000 AUXERRE, a pris fin, d'un commun accord entre les parties, à compter du 30/09/2025 à 23h59.

Pour avis.

L2504893

BURGER KING RESTAURATION/ JSML

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/10/2025, la société BURGER KING RESTAURATION, SAS, siège social sis 34 rue Mozart, Immeuble Le Cassiopée - 92110 Clichy, 801 363 227 RCS Nanterre, a confié en location gérance à la société JSML, SASU, siège social sis 5-7-9 avenue Gambetta - 89000 Auxerre, 844 698 449 RCS Auxerre, un fonds de commerce de restauration rapide sous enseigne «BURGER KING®» sis et exploité 5-7-9 avenue Gambetta - 89000 Auxerre pour une durée allant du 01/10/2025 pour se terminer le 30/06/2028. Il ne pourra pas être reconduit tacitement.

Pour avis.

L2504894

«BURGER KING®»

Le contrat de location gérance consenti par la société FRANCE BKR, SAS, siège social sis 34 rue Mozart, Immeuble Le Cassiopée, 92110 Clichy, 950 026 914 RCS Nanterre, à compter du 21/05/2021 pour se terminer le 20/05/2030, au profit de la société BK2A, SAS, siège social sis 11bis, 13 et 15 rue des Fourneaux - 89000 Auxerre, 891 008 369 RCS Auxerre, et portant sur le fonds de commerce de restauration rapide sous enseigne «BURGER KING®», sis 13 Rue des Fourneaux - 89000 Auxerre, a pris fin, d'un commun accord entre les parties, à compter du 30/09/2025 à 23h59.

Pour avis

L2504897

FRANCE BKR/ BK2A

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/10/2025, la société FRANCE BKR, SAS, siège social sis 34 rue Mozart, Immeuble Le Cassiopée - 92110 Clichy, 950 026 914 RCS Nanterre, a confié en location gérance à la société BK2A, SAS, siège social sis 11bis, 13 et 15 rue des Fourneaux - 89000 AUXERRE, 891 008 369 R.C.S. AUXERRE, un fonds de commerce de restauration rapide sous enseigne « BURGER KING® » sis et exploité 11 bis 13-15 rue des Fourneaux - 89000 AUXERRE pour une durée allant du 01/10/2025 pour se terminer le 20/05/2030. Il ne pourra pas être reconduit tacitement.

Pour avis.

L2504900

ALDI MARCHE DAMMARTIN/ALDI BRIE-COMTE-ROBERT

Fin de location-gérance

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 septembre 2025, la location-gérance du fonds de commerce de supermarché exploité à Sens (89100), 185, avenue de Senigallia, consentie par acte sous seing privé en date du 2 décembre 2024, par la société ALDI MARCHE DAMMARTIN, Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est situé 527 rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële - 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 414 599 035, bailleur du fonds, au profit de la société ALDI BRIE-COMTE-ROBERT, Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est situé 527 rue Clément Ader - Parc d'Activité de la Goële - 77230 Dammartin-en-Goële, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 879 189 736, locataire-gérant, a pris fin le 19 septembre 2025. L2505103

CONSTITUTION

DE SOCIETE

VIVAUDIO

Avis de constitution

Dénomination : VIVAUDIO.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 4 rue des Lions - 89170 SAINTFARGEAU.
Objet : Essai, Adaptation, vente de prothèses auditives et toutes opérations concernant directement ou indirectement l'audioprothèse.
Durée de la société : 99 ans.
Capital social fixe : 1.000 €.
Cession d'actions et agrément : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés, au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
A été nommé :
Président : Monsieur Nathan COHEN demeurant 4 rue des Lions - 89170 SAINT-FARGEAU.
La société sera immatriculée au R.C.S. d'AUXERRE. L2504866

LOH AND TAN SG

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SENS du 30 septembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile.
Dénomination sociale : LOH AND TAN SG.
Siège social : Zone Industrielle Des Vauquillettes - 15 rue Des Grahuches - 89100 SENS.
Objet social : Détention et utilisation de tous types de biens mobiliers, mise à disposition gratuite au profit des associés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 100 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance :
- Monsieur Chin Chye LOH,né le 22 mai 1964 à SINGAPOUR demeurant 17 Seletar Road #04-13 - 807019 SINGAPOUR ;
et
- Madame Hong Ling TAN, née le 13 février 1972 à SINGAPOUR demeurant 17 Seletar Road #04-13 SINGAPOUR.
Clauses relatives aux cessions de parts :
- agrément requis dans tous les cas ;
- agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

Pour avis : La Gérance.

L2504885

LES SAVEURS DE SENS

Par acte SSP en date du 15/09/2025 il a été crée une sas dénomination : LES SAVEURS DE SENS. CAPITAL : 3.000.00 €. DURÉE : 99 ans. Boulangerie et pâtisserie avec spécialités tunisienne - traiteur - commerce de détail d'alimentation. SIÈGE SOCIAL : 42 rue du General De Gaulle - 89100 SENS. PRÉSIDENT : Madame BOUCHENAF Fatima Zahra, née le 13 Septembre 1979 à TAZA(Maroc), de nationalité Marocaine, demeurant 10 B rue François Mitterrand - 76920 AMFREVILLE LA MI VOIE. L2504351

SCI DES AILES

Par acte SSP du 08/10/2025, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI DES AILES.
Objet social : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
Siège social : 6 Boulevard de la Liberté - 89100 SENS.
Capital : 200 €.
Durée : 99 ans.
Gérance : M. NOËL Antoine, demeurant 6 Boulevard de la Liberté - 89100 SENS, M^{me} DAIZE Maéva, demeurant 4 Chemin des écoliers - 77940 BLENNES.
Clause d'agrément : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Cession soumise à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au R.C.S. de SENS. L2504963

HF

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/10/2025 à SAINT GEORGES SUR BAULCHE, il a été constitué une société.
DÉNOMINATION SOCIALE : HF.
NOM COMMERCIAL : CAFE ET COCOTTE. SIÈGE SOCIAL : 13 bis rue de Montboulon - 89000 SAINT GEORGES SUR BAULCHE.
FORME SOCIALE : Société à responsabilité limitée
OBJET SOCIAL : La société a pour objet l'exploitation de restaurants traditionnels, brasseries, cafés, et toutes prestations de service en matière de restauration.
CAPITAL SOCIAL : 1.000,00 €.
La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.
ADMISSIONS AUX ASSEMBLÉES ET EXERCICE DU DROIT DE VOTE : Chaque associé est convoqué aux Assemblées. chaque part sociale donne droit à une voix. DURÉE : 99 années
AGREMENT : La faculté d'agrément s'applique à tous les associés de la Société dans le cas de cessions de parts sociales à l'attention de tiers étrangers à la Société. En complément des dispositions légales, la faculté d'agrément s'étend à tous les associés de la Société.
INALIÉNABILITÉ : La cession des parts sociales est libre.
PRÉEMPTION : Une faculté de préemption s'étend à tous les associés de la Société.Le droit de préemption s'applique à toute transmission de titres donnant accès au capital.
PREMIERS DIRIGEANTS :
GÉRANT : Monsieur Harpreet SINGH MULTANI, né le 01/01/1996 à KAMRAI (INDE), de nationalité Française, demeurant 13 bis rue de montboulon, 89000 Saint georges sur baulche (France), nommé pour une durée illimitée.
GÉRANT : Monsieur Fazalhaq MIRZAI, né le 01/01/1993 à KHENJ (AFGHANISTAN), de nationalité Française, demeurant 2 place du cadran, 89000 Auxerre (France), nommé pour une durée illimitée. L2505068

MODIFICATION

DE STATUTS

EXPERT CONSTRUCTION

SAS au capital de 4.000 Euros
28 avenue Rhin et Danube
89300 JOIGNY
R.C.S. Sens 913 814 026
Suite AGE du 01/03/2024, il a été décidé de nommer Président : M. POLAT Adem, 18 rue Gustave Eiffel - 91100 CORBEIL-ESSONNES, en remplacement de M. TOFAN Marius-Constantin démissionnaire, à compter de ce jour.
Mention au R.C.S. de SENS. L2504831

HAXO

Société civile immobilière au capital de 2.000 Euros
Siège social : 2 rue Haxo 75020 PARIS
880 872 742 R.C.S. PARIS

Aux termes d'une délibération en date du 18/09/2025, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 2 rue Haxo - 75020 PARIS au 1 Rue de la Bertauche - 89100 SENS à compter du 18/09/2025, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au R.C.S. de PARIS sous le numéro 880 872 742 R.C.S. PARIS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au R.C.S. de SENS. La Société, constituée pour 99 années à compter du 22/01/2020, a pour objet social l'acquisition, souscription, administration, gestion, location de tous biens et droits immobiliers de tout genre et un capital de 2.000 € composé uniquement d'apports en numéraire.
Pour avis, la Gérance. L2504940

HARFANG PRODUCTION

SARL au capital de 10.000 Euros
Siège social : Zone industrielle de la MARINIÈRE, BP 22, 5 rue Gutenberg - 91071 BONDOUFLE CEDEX
532 126 562 R.C.S. Evry

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 2 octobre 2025, il a été décidé :
- de modifier l'objet social de la société notamment comme suit : «Assistance à la maîtrise d'ouvrage ; étude et conseil en conception d'équipement sportifs ; la prise de participation, la gestion, le conseil, la vente, l'acquisition de tous droits et de tous mandats d'exploitation sur tous supports, la commercialisation, soit directement, soit par l'intermédiaire de tous tiers, d'œuvres de catalogues et d'œuvres de toute nature se rapportant directement ou indirectement aux activités ci - dessus» ;
- de transférer le siège social au 21 rue Charles Mazières - 89140 COURLON - SUR - YONNE, à compter de ce jour ;
- de nommer en qualité de Gérant, M. Nicolas MOSCARA demeurant 21 rue Charles Mazières - 89140 COURLON - SUR - YONNE à compter de ce jour et pour une durée illimitée, en remplacement de M. Hervé JACOB, démissionnaire.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
La société sera radiée au R.C.S. d'EVRY et immatriculée au R.C.S. de SENS. L2505072

POURSUITE D'ACTIVITE

CINEMA CONFLUENCES CARQUEFOU

SAS au capital de 1.000 Euros
Siège social : Imp. Edouard Charton 89100 SENS
948 677 596 R.C.S. de Sens

Le 09/10/2025, l'associé unique a décidé la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.
Mention au R.C.S. de Sens. L2504937

CINEMA CONFLUENCES ROMILLY

SAS au capital de 1.000 Euros
Siège social : Imp. Edouard Charton 89100 SENS
977 894 674 R.C.S. de Sens

Le 09/10/2025, l'associé unique a décidé la continuation de la société malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.
Mention au R.C.S. de Sens. L2504938

MANAHEL HOLDING

Dénomination : MANAHEL HOLDING.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Objet social : Administration et Gestion de Sociétés.
Capital social : 1.000 €.
Siège social : 1 Grande Rue - 89100 SALIGNY R.C.S. SENS, SIREN 929 109 221.
Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 30/04/2025, l'associé unique a décidé, malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.
Mention au R.C.S. de SENS. L2504970

MARTAUD

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 150.000,00 Euros
Siège social :
36 Grande Rue - 89130 LEUGNY
791 204 688 R.C.S. Auxerre

Perte de la moitié du capital social

Aux termes d'une décision en date du 8 octobre 2025, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.
Pour avis : L'associé unique. L2505097

DISSOLUTION

DE SOCIETE

EARL THIERRY BIERNE

EARL au capital de 7.500 Euros
Siège social :
2 rue de la Saussois, Maison Dieu - 89420 GUILLON TERRE PLAINE
503 511 966 RCS Auxerre

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 30 septembre 2025, la dissolution anticipée de la société a été décidée au 30 septembre 2025 et il sera mis fin aux fonctions du gérant à compter de cette date.
M. Thierry BIERNE, demeurant à GUILLON TERRE PLAINE (89420), Maison Dieu, 2 rue de la Saussois, a été nommée aux fonctions de liquidateur à compter du 30 septembre 2025. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, 2 rue de la Saussois, Maison Dieu - 89420 GUILLON-TERRE-PLAINE, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).

Pour avis, le liquidateur.

L2504830

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE

SAMBOX II

Société par actions simplifiées au capital de 1.000.000 Euros
Siège social :
5 route de presou
89340 VILLENEUVE LA GUYARD
979 483 526 RCS Sens

L'associé unique personne morale de la société par actions simplifiée SAMBOX II, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 979 483 526 RCS SENS a, suivant procès -verbal en date du 30 septembre 2025, décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de ladite société, à compter du 30 septembre 2025.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la SAS SAMBOX II au profit de la SCI SAMBOX, associée unique personne morale, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.
Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de Commerce de SENS.
Mention sera faite au RCS de SENS. L2504944

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Yonne

CLOTURE
DE LIQUIDATION

SCI DU CHEVALIER
D'EON
Société Civile Immobilière
au capital de 304,90 €uros
Route de Paris - 89700 TONNERRE
350 560 629 RCS Auxerre

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 septembre 2025, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat, et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 27 septembre 2025.

Les comptes de la société seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.
L2505060

SUCCESSION
VACANTE

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. LOPES DE CARVALHO Americo décédé le 26/08/2024. Réf. 0218153240. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504978

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. LE DOUCEN Bernard décédé le 24/01/2024. Réf. 0218153245. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504979

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} DENIS Huguette décédée le 03/01/2024. Réf. 0218153242. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504980

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. PECHOUX Marcel décédé le 16/03/2022. Réf. 0218153247. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504981

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 15/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. LELIEVRE Pierre décédé le 16/02/2025. Réf. 0218153527. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504982

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. PARIZOT Roger décédé le 23/01/2018. Réf. 0218154611. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504985

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. RELJIC Nedeljko décédé le 12/10/2017. Réf. 0218154613. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504986

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 05/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} ROGER Lucienne décédée le 01/01/2025. Réf. 0218154077. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504987

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} FOUCHER Leone décédée le 15/07/2022. Réf. 0218153248. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504988

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 05/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. COLIN Charles décédé le 24/11/2024. Réf. 0218154079. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504989

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 03/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} BALTUS Medard décédée le 26/06/2024. Réf. 0218153244. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504990

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 05/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} EPAILLY Aurore décédée le 01/07/2024. Réf. 0218154087. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504991

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 15/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} ORTAIN Marie décédée le 31/12/2024. Réf. 0218153528. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504992

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 05/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} LEBRUN Aimee décédée le 23/01/2025. Réf. 0218154085. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504993

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 15/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. FERRAZ Christian décédé le 01/12/2024. Réf. 0218153530. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504995

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 05/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} PRUCHE Martine décédée le 03/02/2025. Réf. 0218154082. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504996

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 05/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. KRZEMINSKI Bruno décédé le 13/02/2025. Réf. 0218154081. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504998

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 24/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} MICHAUD Simone décédée le 31/08/2024. Réf. 0218154610. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2504999

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 05/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. GERMAIN Alain décédé le 10/12/2024. Réf. 0218154086. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505000

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. PETRISOT Roland décédé le 04/01/2023. Réf. 0218154612. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505001

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 05/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. VIAL Jacques décédé le 16/12/2024. Réf. 0218154099. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505002

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. LEGENDRE Lionel décédé le 23/11/2019. Réf. 0218154616. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505003

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 05/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. GAUFILLIER Franck décédé le 21/01/2025. Réf. 0218154091. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505004

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. CARLE Jean-Pierre décédé le 26/01/2022. Réf. 0218154614. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505005

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 05/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. VENET Michel décédé le 31/10/2024. Réf. 0218154088. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505006

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. LEFEVRE Claude décédé le 10/11/2024. Réf. 0218154618. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505007

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 05/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} DAOUT Martine décédée le 31/01/2025. Réf. 0218154102. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505008

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. LENOIR Philippe décédé le 19/04/2025. Réf. 0218154619. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505009

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 05/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. CORNU Claude décédé le 22/10/2024. Réf. 0218154106. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505010

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. DELAPLACE Fernand décédé le 03/09/2024. Réf. 0218154623. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505011

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 05/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} FREHEL Nicole décédée le 01/11/2024. Réf. 0218154111. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505012

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 05/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} LABADIE Catherine décédée le 23/05/2024. Réf. 0218154138. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505014

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} JACQUIN Suzanne décédée le 26/06/2024. Réf. 0218154628. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505015

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 29/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BLONDEAU Franck décédé le 30/05/2024. Réf. 0218154631. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505016

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 05/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} RIGOLET Andree décédée le 23/01/2016. Réf. 0218154110. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505017

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 05/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} MONNOT Jocelyne décédée le 07/11/2023. Réf. 0218154139. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505019

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de SENS en date du 24/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} FILOCHE Chantal décédée le 13/05/2024. Réf. 0218154147. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505021

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 10/07/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} DEBRY Yvette décédée le 15/01/2024. Réf. 0218153721. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505026

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M. GARDAINE Maurice décédé le 08/09/2017 a établi le compte de la succession qui sera adressé ultérieurement au TJ. Réf. 0218086372. L2505027

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 04/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. MAUJEAN Jean-Pierre décédé le 04/01/2024. Réf. 0218154063. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505028

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 04/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} HUAN Ginette décédée le 25/10/2014. Réf. 0218154071. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505031

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 05/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M^{me} PAULIN Claudette décédée le 07/02/2023. Réf. 0218154073. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505033

SUCCESSION VACANTE

Le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte -d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, curatrice/curateur de la succession de M^{me} MARIA Raymonde décédée le 26/06/2022 a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218141195. L2505034

SUCCESSION VACANTE

Par décision du TJ de AUXERRE en date du 05/09/2025 le Directeur des Finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté et Côte-d'Or, 25 RUE DE LA BOUDRONNEE 21000 dijon, a été nommée curatrice / curateur de la succession vacante de M. BURY Philippe décédé le 19/10/2019. Réf. 0218154074. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.
L2505035

DIRECTION

03.80.68.23.69.

direction.jdp

@legalnet.org

2024 : une année contrastée pour les entreprises face à l'incertitude économique



Lors d'une conférence organisée à la Burgundy School of Business, Laurent Fraisse, directeur régional de la Banque de France en Bourgogne-Franche-Comté (BFC), a dévoilé les résultats de l'étude de mi-année sur la santé financière à partir d'un échantillon de 7 887 entreprises locales. Elles représentent 275 988 emplois en équivalents temps plein (ETP) et 42 % des effectifs ACOSS régionaux. Le bilan 2024 révèle un ralentissement généralisé : le chiffre d'affaires des entreprises interrogées recule de 0,2 %, dans un contexte de désinflation.

DISPARITÉS SECTORIELLES MARQUÉES

L'activité des services aux particuliers et aux entreprises, ainsi que de la construction, résistent mieux que le commerce et l'industrie. En dehors de la construction, l'ensemble des secteurs voient

leurs taux de marge s'éroder en 2024.

L'EXPORT, UN POINT D'ANCRAGE

Malgré un environnement international tendu, l'export se maintient, représentant 14,5 % du chiffre d'affaires régional en 2024 (contre 14,3 % en 2023). La Côte-d'Or, la Nièvre et, dans une moindre mesure, la Saône-et-Loire restent les départements les plus exposés aux échanges avec les États-Unis, notamment grâce aux vins et spiritueux. La région, moins dépendante des secteurs aéronautique, naval ou chimique, limite ainsi certains risques.

COÛT DU TRAVAIL ET CHARGES

La hausse des salaires et des charges pèse sur la rentabilité des entreprises : les effectifs ont progressé de 0,5 % entre 2023 et 2024, mais les charges de personnel ont bondi de 3,8 %, conséquence des périodes de fortes inflations antérieures, soit un surcoût moyen de 1.600 € par salarié.

DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES : DES SIGNAUX MITIGÉS

La région dépasse les taux de défaillance observés en 2019 ce qui peut s'expliquer en partie par un

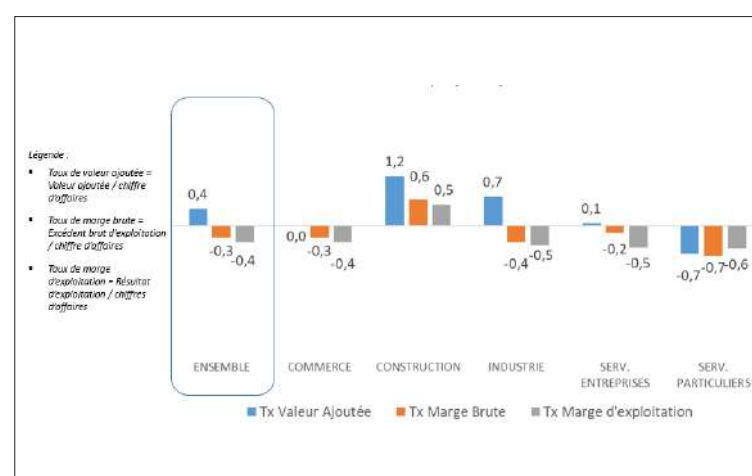
nombre d'entreprises créées en progression. Ce taux se situe cependant en dessous de la moyenne nationale depuis un an. Les évolutions sont très contrastées entre départements de la région.

PERSPECTIVES 2025 : PRUDENCE ET OPTIMISME MESURÉ

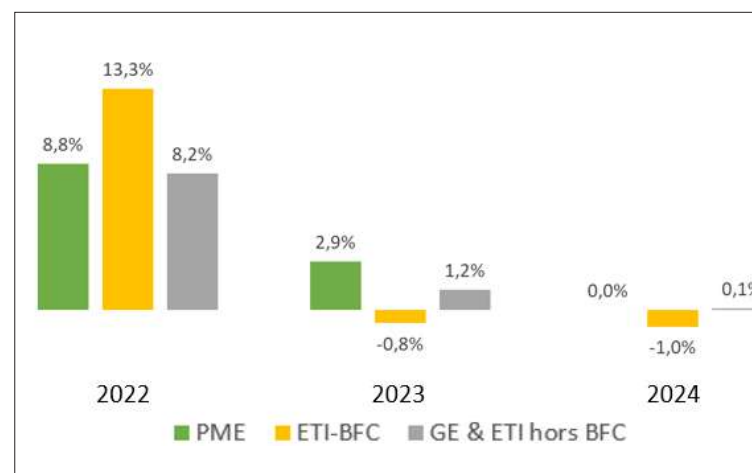
Les carnets de commandes cessent de se dégrader dans l'industrie et la construction depuis le début de cette année. Pour 2025, 38 % des entreprises anticipent une hausse de leur chiffre d'affaires, contre 32 % qui redoutent un repli. La rentabilité d'exploitation divise : 46 % des entreprises tablent sur une stabilité, tandis que 27 % prévoient une hausse et autant une baisse. Côté investissements, l'attente se prolonge : 54 % des entreprises maintiennent leur niveau de 2024, 21 % prévoient une augmentation et 25 % une réduction, réduction plus marquée dans l'industrie.

Cette étude reflète les défis structurels de la région, entre résilience des services et vulnérabilités industrielles. Dans un contexte d'imprévisibilité marquée, les performances des entreprises de Bourgogne-Franche-Comté font preuve de résistance.

Évolution des taux de marge par secteurs entre 2023 et 2024



Variations annuelles des chiffres d'affaires par taille d'entreprises



Nombre de défaillances en Bourgogne-Franche-Comté, tous secteurs (base 100 = janvier 2019)



- 0,2%

L'évolution du chiffre d'affaires de l'ensemble des 7.887 entreprises interrogées dans la région, en 2024.

3,47 %

Le taux d'intérêt annuel moyen appliqué aux sociétés non-financières en juillet 2025.

1,3 %

L'évolution en glissement annuel des encours de crédits bancaires dans la région en juillet 2025, contre 2,1 % au niveau national.

Concept car. L'étude d'une extrême sobriété dévoilée par Audi, préfigure le design des futurs modèles de la marque. En particulier, un roadster 100% électrique, lointain remplaçant de la TT.

Concept C, le futur d'Audi



La modestie n'est sans doute pas la qualité première d'Audi. Et pas davantage des autres constructeurs premium allemands. On pourra estimer qu'ils sont conscients de leur valeur. Force est de reconnaître qu'ils dominent parfaitement leur sujet, même si leurs positions s'effritent sous les coups de butoirs d'une industrie automobile chinoise dévorée d'ambition qui se donne les moyens de marcher sur les plates-bandes du trio de référence en matière de voitures haut de gamme. On imaginait les chinois inonder en priorité le marché des petites voitures. Erreur, ils s'attaquent avec appétit à l'ensemble des catégories. Leur cheval de Troie : les motorisations électriques qui permettent de s'affranchir de la maîtrise des technologies classiques, acquise au fil des décennies par les européens...

Pas d'autre issue pour les marques stars européennes que de remettre leur ouvrage sur le métier. Et de faire bouger les lignes. En particulier en matière de design, élément-clé susceptible de faire la différence auprès des acheteurs alors qu'il est relativement aisé de tirer 500 ou 600ch, voire bien davantage, d'un bloc électrique dépourvu de la plus petite âme mécanique à même de prendre les clients par les sentiments. Audi s'attelle à cette tâche cruciale pour son avenir.

Le Concept C, dévoilé au récent Salon de Munich, quasiment à domicile pour Audi, explore les pistes du futur stylistique des « quatre anneaux »

à travers un roadster qui semble être le lointain héritier des fameuses TT qui ont fait beaucoup pour renforcer l'identité de la marque avec leur allure à nulle autre pareille. Avec un réel succès commercial tout au long de leur longue carrière. Il n'est pas interdit, également, de voir cette étude comme le prolongement de la R8, la super car maison dont elle reprend peu ou prou les mensurations avec sa longueur de 4,52m. TT et R8, deux modèles emblématiques non remplacés, sacrifiés au nom de la transition énergétique réclamant des milliards d'investissement...

INSPIRER LE DÉSIR

Pour résumer le style de ce « show car » appelé à servir de référence pour les futures Audi, le constructeur met en avant ce qu'il définit comme ses « quatre nouveaux principes de design » : clarté, technicité, intelligence et émotion. Élément marquant du Concept C : sa calandre. Il paraît que de nombreux designers élaborent leurs projets à partir de la calandre. Un point d'autant plus épineux que les voitures 100% électrique n'en ont pas un besoin fonctionnel. Certains l'ont abandonnée, ce qui donne à la proue de leur modèles un faux-air de dauphin, d'autres l'ont conservée comme totem identitaire. C'est le cas du concept C qui semble avoir puisé son inspiration du côté des Auto-Union - l'ancêtre d'Audi - de l'entre Deux-guerres. En particulier les modèles de course qui rivalisaient alors avec les « Flèches d'argent » Mercedes. Cette calandre verticale dépourvue d'effets superflus, encadrée de projecteurs minimalistes, s'inscrit dans

une proue d'une sobriété absolue à l'image de l'ensemble des lignes d'un roadster qui ne cherche pas la séduction visuelle. Le profil est lui aussi épuré, tout comme la face arrière qui surprend avec son pavillon dépourvu de custode, remplacée par trois persiennes qui renforcent encore l'impression générale minimaliste qui se dégage de cette sculpture grise sur roues.

À bord, pas de fausse note. Un univers quasiment monacal où le gris domine et où la fonctionnalité fait

office de manifeste. C'est peu dire qu'il n'y a rien de superflu. Le strict minimum sans le moindre effet, rehaussé par des matériaux visuellement valorisants. Une application à l'automobile du fameux « Less is more », la formule du Bauhaus. Originalité : le toit du Concept C est rétractable et transforme le coupé en roadster. Le vrai luxe.

Audi reste totalement muet sur le bloc électrique qui animera le futur modèle de série. Aucun souci : la famille E-Tron d'Audi offre un choix étendu et pourra servir de banque

d'organe pour le motoriser...

Le Concept C n'est pas seulement une étude de style. Son objectif est plus ambitieux, Massimo Frascella, le directeur du design de la marque le souligne : « *Nous voulons façonner une marque capable d'inspirer le désir et de créer un impact culturel* ». Et dire que certains voudraient réduire les voitures à de simples objets roulants pour aller d'un point à un autre en toute liberté...

Dominique Marée



Lionel Vuittenez. Depuis le 1^{er} septembre, il a pris la direction territoriale de VNF Centre-Bourgogne. Sa carrière au sein de la fonction publique a été marquée par son goût du management qu'il a mis tantôt au service des routes, tantôt au service de la navigation.

Des routes aux voies navigables



Anneau noir à l'oreille droite, lunettes rondes voyantes sur le nez,

Lionel Vuittenez dénote de l'image que l'inconscient collectif pourrait se faire d'un responsable de la fonction publique. Vosgien d'origine, il a pourtant consacré toute sa carrière. Attiré par la matière scientifique, la physique en particulier, et l'envie de résoudre les problèmes, ce bricoleur averti opte pour une prépa scientifique de deux ans à Nancy. Il passe ensuite les concours d'école d'ingénieur et intègre l'école nationale des travaux publics de l'Etat. « À l'époque, elle dépendait du ministère de l'Équipement et relève désormais de celui de l'Écologie », précise Lionel Vuittenez. L'établissement de Vaulx-en-Velin forme aussi bien les ingénieurs du secteur privé que ceux de la fonction publique désireux de travailler dans la voirie, l'aménagement du territoire, l'environnement, l'assainissement ou encore la ressource hydraulique. Son diplôme en poche, en 1997, il passe par la case service militaire où il s'adonne à sa passion pour les sports de montagne en formant les militaires à l'escalade et l'alpinisme.

L'HEURE DE BOSSER

« À un moment, il faut se lancer dans la vie active. » Il rejoint alors la direction départementale de l'équipement, DDE, de Haute-Marne en 1998. « Je m'occupais de la subdivision de Chaumont. J'étais en charge des questions de route, d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de navigation. » À la tête d'une équipe de 90 personnes, il découvre le management. « Je ne savais pas si ça me plairait, ni si je saurais faire mais j'aime les gens et ça a bien marché. Le management a d'ailleurs orienté une grande partie de ma carrière. » En 2003, avec son épouse qui a suivi la même formation, ils cherchent de nouveaux challenges professionnels. « Nous étions plutôt guidés par les postes que par les territoires même si dans les territoires plus ruraux nous sentions plus notre utilité. » Le couple s'installe alors en Saône-et-Loire et Lionel Vuittenez devient responsable du bureau d'études et travaux neufs de la DDE. « J'ai notamment travaillé sur la branche sud de la RCEA avec les acquisitions foncières qui servent de support aux travaux actuels. » À ce poste jusqu'en 2006, il prend plaisir à approfondir les sujets avec une équipe plus restreinte. « On pouvait prendre le



Nouveau directeur territorial Centre-Bourgogne de VNF, Lionel Vuittenez a la mission de moderniser le patrimoine hydraulique du territoire. Crédit : JDP

temps de poser les études, de faire les meilleurs choix. »

ÉVOLUTION CONTINUE

Il se voit ensuite proposer le poste de directeur de cabinet du directeur de la DDE. « J'étais en relation avec les élus, le corps préfectoral mais j'ai surtout travaillé sur la fusion entre la DDE et la direction départementale de l'agriculture et de la forêt, DDAF, prévue à partir de 2009. » Friand de l'aspect opérationnel, il accompagnera le processus jusqu'à son terme en 2010 avant de repartir en Haute-Marne où son plan de carrière évolue quand il devient chef de service à la direction départementale des territoires, DDT. « J'avais en charge la gestion de crise, du risque, la sécurité et l'éducation routière, le parc de l'équipement et la navigation. » En 2013, il gagne encore

un échelon en tant que directeur des subdivisions à la direction territoriale de voies navigables de France, VNF Rhône-Saône. Depuis Lyon, il a la responsabilité d'un périmètre

« Il faut rester assez longtemps pour agir mais pas trop pour ne pas se scléroser. »

qui s'étend de Vesoul à Sète. Sa carrière continue à progresser en 2018 quand il devient directeur adjoint de la direction interdépartementale des routes Centre-Est. « J'associais la gestion d'équipe qui m'intéressait à la dimension opérationnelle. » De l'Aube à la Drôme et de la Savoie à l'Allier, avec son équipe de 750 personnes il gère près de 1.100 kilomètres de route. Son parcours l'aura amené à alterner

des postes liés à la navigation et aux routes. « Dans les deux cas, il s'agit de gérer des infrastructures, les travaux, le risque, le patrimoine et l'organisation des équipes. » Avec la loi de décentralisation de 2022, ce poste le plonge dans les dossiers de l'A38 entre Dijon et Pouilly-en-Auxois qui repasse sous la responsabilité du Département et de la RN 274, la rocade entourant Dijon Métropole que la collectivité a également repris.

L'EAU, UNE PRIORITÉ

Une nouvelle promotion s'offre à lui et le conduit à devenir directeur territorial Centre-Bourgogne de VNF le 1^{er} septembre 2025. « J'avais envie de changer de sujet. Je crois que c'est important qu'il y ait du mouvement dans les directions. Il faut rester assez longtemps pour agir mais pas trop pour ne pas se scléro-

1972

Naissance le 6 avril à Saint-Dié (Vosges).

1997

Diplôme d'ingénieur de l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat.

1998

Débute sur la navigation à la DDE de Haute-Marne.

2006

Directeur de cabinet à la DDE de Saône-et-Loire.

2014

Directeur des subdivisions à la direction territoriale de VNF Rhône-Saône.

2025

Le 1^{er} septembre 2025 : directeur territorial Centre-Bourgogne de VNF.

ser. » Soucieux de la question de l'eau, il a rencontré des équipes passionnées et attachées à ce bien commun. « Ma carrière a été guidée par l'opérationnel et la gestion d'équipe mais aussi le développement durable. Il y avait des choses à faire sur les routes mais aussi dans la navigation. » Lionel Vuittenez rappelle que la rareté de l'eau s'impose peu à peu à chacun, interrogeant les pratiques et le partage de la ressource entre les différentes activités. Face aux changements climatiques et à leurs conséquences, les ouvrages de VNF ont un rôle à jouer. « Les voies d'eau et les barrages soutiennent l'étiage des rivières en période de sécheresse tandis qu'en cas d'inondation, nos systèmes absorbent une partie de la crue et réduisent son impact. » Pour le nouveau responsable, la gestion de l'eau et des phénomènes climatiques s'impose comme une priorité. « Cela passe par la réduction des fuites sur les ouvrages et leur réparation. Nous avons 1 200 kilomètres de voies d'eau de 200 ans de moyenne d'âge, 450 écluses et 53 barrages. Nous devons ensuite moderniser et instrumenter l'ensemble pour affiner notre gestion. » VNF consacrera 25 M€ par an sur dix ans à cette modernisation tandis que les barrages profiteront d'enveloppes complémentaires comme celui de Panthier qui bénéficiera de 15 M€ de travaux dès 2026. Lionel Vuittenez insiste également sur le travail de partenariat à mener avec les collectivités dans un intérêt commun, celui de la valorisation du territoire et de son patrimoine hydraulique.

NADÈGE HUBERT



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

